



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**mont de
marsan**
 **AGGLO**

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

MONT DE MARSAN AGGLOMERATION



**Département
des Landes**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
POUR MONT DE MARSAN AGGLOMERATION**

ENTRE

Mont de Marsan Agglomération

Représenté par Charles DAYOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par **MDM AGGLOMERATION**,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Landes,

Ci-après désigné par l'**ÉTAT** ;

Le Département ,

Représentée par Xavier FORTINON, Président

Ci-après désignée par « **LE DEPARTEMENT** » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire MDM AGGLOMERATION autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire MDM AGGLOMERATION et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Les éléments du diagnostic s'appuient sur la matière récoltée dans le cadre de l'élaboration des principaux outils de planification ci-dessous et qui ont pour but de permettre à l'agglomération de Mont de Marsan de se développer de manière harmonieuse et cohérente avec les contraintes environnementales :

- **Le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT)** élaboré en 2012 permet de fixer les orientations générales d'aménagement de l'espace communautaire pour les 15 à 20 ans à venir. Il a pour objectif de mettre en cohérence l'organisation du territoire en matière d'économie, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'environnement.
- Pour répondre aux besoins en logement de l'ensemble de la population, Mont-de-Marsan Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de deux **Programmes locaux de l'habitat (PLH)**. Définis pour une période de 6 ans, ces plans ont pour objectif d'assurer la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire.
- **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** approuvé par délibération du 10 décembre 2019 : l'un des enjeux majeurs de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est sa capacité à traduire, dans un document réglementaire, les objectifs de réduction de consommation des espaces naturels et agricoles inscrits dans le SCOT. Pour cela, le PLUi intègre les enjeux liés au développement économique et à l'attractivité du territoire, à la protection des espaces agricoles, à la prise en compte de la trame verte et bleue et des zones humides, à la protection contre les risques naturels, et à la prise en considération des paysages. Il est construit autour de trois axes :
 - favoriser un développement économique structurant, en développant l'attractivité du territoire et l'innovation, et en s'appuyant sur les ressources économiques et savoir-faire locaux ;
 - aménager harmonieusement le territoire, en réduisant la consommation foncière à des fins urbaines, et en agissant sur les politiques de peuplement ;
 - préserver les ressources environnementales et patrimoniales, en tenant compte des ressources naturelles et paysagères dans tout projet d'aménagement.
- **Le contrat de ruralité** approuvé par le conseil communautaire de décembre 2018 et d'une durée de 2 ans qui a décliné six axes stratégiques et une trentaine de projets financés. Ce contrat a permis notamment de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables.

Par ailleurs, les éléments de présentation reposent également sur le diagnostic élaboré par :

- les services de l'Etat et le Département des Landes, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité aux Services au Public (SDAASP) arrêté en date du 22 mai 2018 ;
- Mont-de-Marsan Agglomération dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux du territoire ;
- Le Contrat Local de Santé et le diagnostic médical ;
- Le diagnostic stratégique du contrat Action Cœur de Ville.

1.2. Le Territoire du contrat

1.2.1. Une place centrale au sein de la Région

Mont de Marsan Agglomération s'étend sur 481,1 km² et compte, au 1^{er} janvier 2021, 55 659 habitants soit environ 116 habitants au km². L'intercommunalité concentre 13,5 % de la population des Landes et constitue le deuxième pôle démographique du département juste après l'agglomération du Grand Dax.

Mont de Marsan Agglomération se situe au Centre-Est du département et au Sud-Est de la plus grande forêt d'Europe, le Massif des Landes.

Le massif forestier landais, présent sur les 3/4 Nord du département, est entretenu et cultivé pour l'exploitation du pin, qui constitue une importante richesse économique et écologique. Avec 632 400 ha sur les 935 000 ha que compte le territoire landais, il représente 36,4 % de la forêt d'Aquitaine (1 375 000 ha). La filière bois reste le premier employeur industriel du département avec 3700 emplois.

Les parties Sud et Est du département contrastent avec cette vaste étendue boisée : les vallons déroulent aux pieds des Pyrénées où l'on retrouve un élevage traditionnel, des cultures et des vignes.

A l'Ouest, la façade maritime Atlantique, avec ses 106 kilomètres de côtes littorales, son cordon dunaire et ses 18 lacs ou étangs littoraux, a conservé son authenticité naturelle et génère une importante activité touristique.

La proximité géographique de Mont de Marsan Agglomération avec ces 3 grandes unités paysagères constitue un atout majeur qui participe à l'attractivité et au développement du territoire.

La Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan s'est constituée en 2002 avec pour ambition de gérer le territoire de manière équilibrée et durable en conduisant un projet commun de développement reposant sur la solidarité intercommunale, le respect de l'identité des communes et leur intégrité territoriale.

Composée de 18 communes, l'intercommunalité regroupe des réalités territoriales différentes avec des espaces urbains mais aussi ruraux :

- Mont-de-Marsan, ville centre de 31 103 habitants, préfecture du département,
- Saint-Pierre-du-Mont, commune urbaine d'environ 9 988 habitants,
- 16 communes périphériques à vocation rurale et résidentielle, regroupant 14 568 habitants.

La zone urbaine de l'agglomération concentre ainsi 74 % de la population totale sur 13 % du territoire tandis que les espaces ruraux composés de 16 communes, comptent 26 % des habitants sur 87 % de l'espace de l'agglomération.

1.2.2. Une prédominance du secteur public

Le pôle économique de Mont-de-Marsan se caractérise par une prédominance du secteur public dont la base aérienne 118 constitue l'atout majeur de la Communauté d'agglomération.

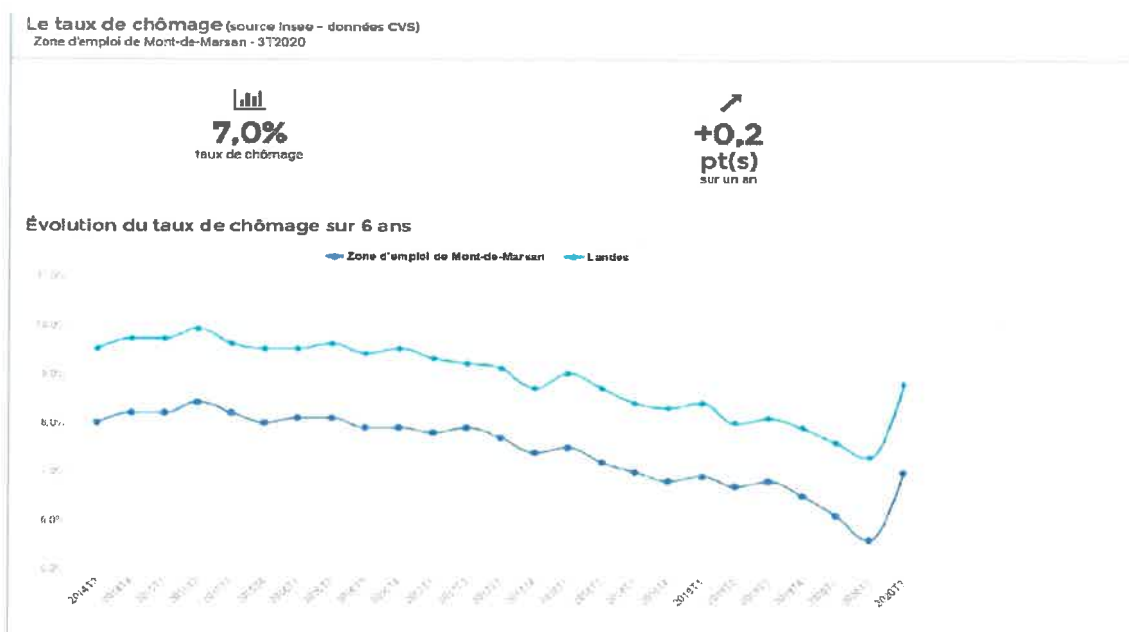
La base aérienne 118 ou BA118, créée il y a plus de 75 ans, est considérée comme l'une des plus importantes bases opérationnelles de l'Armée de l'Air. Les militaires et civils qui travaillent sur la base représentent 24 % de la population montoise. Avec plus de 3 500 personnes en activité, la base est le plus grand employeur du département des Landes.

Elle rayonne sur une zone d'influence, composée de 81 communes, sur laquelle 7 500 emplois en dépendent. Ainsi, un emploi de la base engendre un emploi et demi, indirect ou induit, dans l'économie locale de cette zone. Mont-de-Marsan concentre quatre emplois sur cinq liés à la présence de la base, soit 5 880 emplois. Pour six communes, au moins un emploi sur cinq dépend de la BA 118, et à Mont-de-Marsan, c'est un sur quatre. Les salariés de la base sont plus jeunes et mieux rémunérés que les actifs ayant un emploi dans les Landes. Un habitant sur six est lié à la base, soit 17 600 habitants, et pour une commune sur six, c'est au moins le cas d'un habitant sur cinq. Dans les établissements scolaires, un élève sur dix est un enfant d'un salarié de la base. La zone d'influence se caractérise par un dynamisme démographique. Elle présente un solde naturel positif alors qu'il est négatif pour le reste du département.

Elle fait également partie des premières organisations publiques de la région Aquitaine. La BA 118 génère de l'activité économique sur le territoire de l'agglomération montoise. De nombreux commerces, activités artisanales et de services sont liés à la présence de la base. Toutefois, la sous-traitance militaire, principalement des PME à technologies avancées, est peu présente alors qu'en région Aquitaine, ce marché représente 18,2 % des emplois industriels.

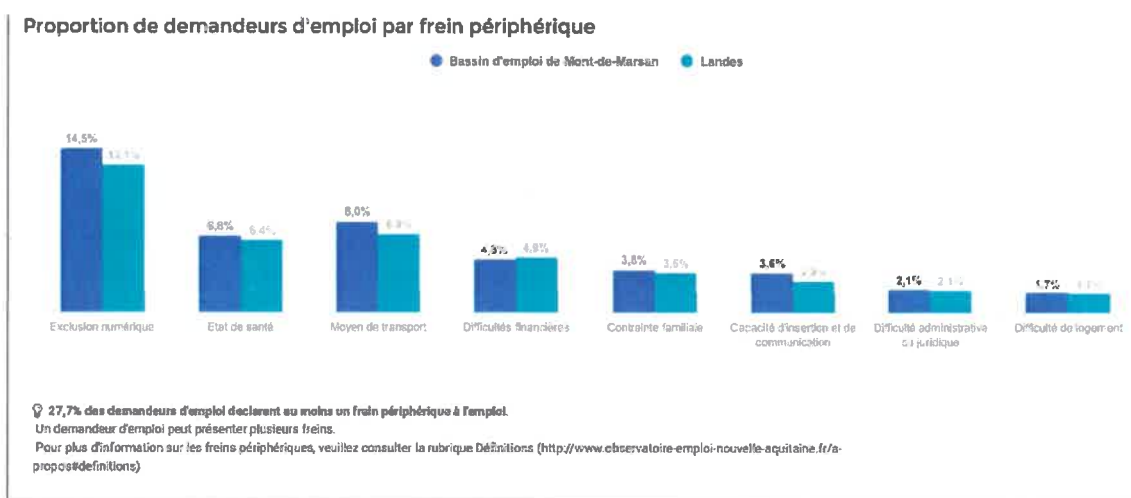
Autre activité structurante, la présence d'industries agroalimentaires liées à l'élevage des poulets et des palmipèdes constitue un atout considérable pour le département des Landes. La filière est à l'origine d'entreprises industrielles importantes à l'instar des établissements Delpeyrat à Saint-Pierre-du-Mont.

Sur la zone d'emploi de Mont-de-Marsan, le taux de chômage s'élève à 7% (3^{ème} Trimestre 2020) contre 8,9 % pour le département des Landes, 8,6 % en Nouvelle Aquitaine et 9,2 % au niveau national.



Une baisse continue était constatée jusqu'à fin 2019 pour atteindre 6% de taux de chômage. L'augmentation en 2020 du taux de chômage est directement liée à la crise sanitaire.

Parmi les freins périphériques à l'emploi, il est à noter que 14,5% des demandeurs évoquent l'exclusion numérique.



En 2017, le territoire communautaire totalisait près de 29 000 emplois dont 81 % étaient concentrés sur la seule commune de Mont-de-Marsan (11 % à Saint-Pierre-du-Mont et 8 % sur le reste des communes de la communauté).

Au dernier recensement, les emplois se répartissent ainsi :

Domaine d'activité	2017			
	Nombre	%	Dont femmes (%)	Dont salariés (%)
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14 999	52,44	57,7	96,2
Agriculture	390	1,36	21,8	62,1
Industrie	1 626	5,69	35,4	94,2
Construction	1 443	5,05	9,1	77,1
Commerces, transports, services divers	10 143	35,46	47,8	88
TOTAL	28 601	100	50	91,7

Sources : derniers chiffres Insee RP 2017 (géographie au 01/01/2020)

88% des emplois du territoire communautaire sont issus du secteur tertiaire.

L'influence de l'agglomération montoise est importante. La zone d'emploi de Mont-de-Marsan draine en effet près de 184 346 habitants, soit 45,2 % de la population totale du département des Landes. Cette zone d'emploi jouit d'une attractivité démographique à l'exception des actifs qualifiés. Elle fait aussi partie des zones d'emploi qui ont résisté durant la crise financière de 2008 mais qui ont en revanche perdu de leur dynamisme.

1.2.3. Un cadre de vie remarquable et attractif

Le territoire revêt des espaces naturels et agricoles de qualité. Il est riche d'une très grande diversité d'écosystèmes à protéger et à valoriser pour leur biodiversité et leurs fonctions écologiques. L'agglomération s'est également dotée d'un Parc Naturel Urbain (PNU) composé de sites remarquables (Bostens, Bougue, Gaillères, Laglorieuse).

En matière d'attractivité, si l'agglomération est moins impactée par le tourisme littoral qu'une large partie du département, une politique culturelle ambitieuse a été initiée avec la création de deux équipements d'envergure :

- La marque « Théâtre de Gascogne » regroupant 3 théâtres (le Pôle à Saint-Pierre-du-Mont, le Pégly et le Molière à Mont-de-Marsan) ayant obtenu le Label « scène conventionnée d'intérêt national » en 2019,
- La Médiathèque du Marsan.

Par ailleurs, depuis 2013, l'intercommunalité dispose d'un Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat classé « Qualité tourisme » dont l'objectif est de mettre en place des politiques de développement et de promotion touristique mutualisées. Mont de Marsan est, depuis 2020, classée commune touristique.

Mont de Marsan Agglomération est également dotée d'un certain nombre de formations dans l'enseignement supérieur et professionnel. L'IUT des Pays de l'Adour, rattaché à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), accueille près de 320 étudiants et 34 enseignants.

Le site montois est constitué de trois départements spécialisés dans le Génie Biologique, les Réseaux et Télécommunications, et Science et Génie des Matériaux. En pleine expansion, le site de l'IUT a bénéficié d'un appui de la communauté d'agglomération pour la construction de halles technologiques destinées aux travaux pratiques des étudiants et aux enseignants-chercheurs. Le monde universitaire étant étroitement lié à la recherche & développement, à l'innovation et aux technologies de pointes, l'IUT constitue un outil de développement local tant au niveau économique que culturel et social pour le territoire communautaire.

L'IUT dispense également des formations en cyber sécurité, en partenariat avec la Base Aérienne et Mont de Marsan Agglomération. Cette formation, associée au centre de cyber sécurité de la Base Aérienne (centre principal en France), a pour objectif de fournir au monde civil et militaire des experts dans la lutte contre la cybercriminalité.

Les ouvertures récentes de l'école supérieure du Design des Landes (ESDL) et de l'école supérieure de management des Landes (ESML) viennent compléter les offres de formation existantes (17 sites proposant 96 formations).

Ces deux écoles font partie intégrante du futur Parc Technologique « So watt » créé par Mont de Marsan Agglomération et subventionné par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. Ce parc souhaite s'appuyer sur le potentiel constitué par ces formations supérieures pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises grâce à la pépinière d'entreprises « la Fabrik » actuellement en activité. Ce parc sera structuré autour de 3 fonctions principales :

- immobilier d'entreprise
- recherche développement et transfert de technologie
- formation

Par ailleurs, depuis la rentrée 2020, Mont de Marsan Agglomération fait partie des 38 lieux labellisés « **Campus Connecté** » par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Premier site labellisé en Nouvelle Aquitaine par l'enseignement supérieur, il propose un accompagnement individuel et collectif à toutes les personnes inscrites dans une formation à distance de l'enseignement supérieur (DAEU, BTS, DUT, DU, Licence, Master etc.). Pour la deuxième session, 15 étudiants sont inscrits au Campus Connecté.

Au total, près de 2500 étudiants sont accueillis à Mont-de-Marsan Agglomération.

1.2.4. La prise en compte des quartiers prioritaires

L'agglomération possède deux quartiers prioritaires relevant de la Politique de la ville définis à partir de la concentration de populations à bas revenus :

- le quartier du Peyrouat et par extension, Hélène Boucher et Gouaillardet, à Mont-de-Marsan, qui compte 2 405 habitants,
- le quartier de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont avec 1 381 habitants.

Ainsi, 7 % de la population de l'agglomération montoise vivent au sein d'un quartier prioritaire (soit 8 % des habitants de Mont-de-Marsan et 15 % des habitants de Saint-Pierre-du-Mont).

La politique de la ville de l'agglomération montoise s'est construite au fil des années sur un principe de coopération qui a permis de mobiliser des partenaires autour d'un même objectif de solidarité. L'engagement fort des partenaires locaux a permis de signer un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) à l'échelle de l'agglomération ciblant les quartiers de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont de 2007 à 2012. Ce contrat a été prorogé par deux avenants complémentaires en 2013 et 2014.

La mise en œuvre de la Politique de la ville dans ces quartiers a été relayée par la signature du contrat de ville de Mont de Marsan Agglomération, conclu pour une durée de 5 ans (2015-2020) et prolongé jusqu'en 2022 et prenant la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Ce contrat formalise les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés et fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et des actions à conduire.

Il s'inscrit dans une démarche intégrée et repose sur des orientations nationales. Il se décline en trois volets d'actions liés à l'emploi et le développement économique, l'habitat, le cadre de vie et les aménagements urbains, la cohésion sociale.

Défini par la loi du 1^{er} août 2003, le Programme de rénovation urbaine (PRU) a pour finalité la restructuration et la requalification des quartiers avec pour objectifs de rénover et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, d'offrir un nouvel environnement et de faciliter l'accès et l'ouverture des quartiers.

Sur l'agglomération montoise, la première opération, initiée en 2007 et finalisée en 2014, a concerné le quartier du Peyrouat avec pour aménagements importants un nouvel axe principal, un pôle éducatif (une crèche et une bibliothèque) ainsi que la démolition et la production de logements dans une logique d'habitat durable.

Grâce au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), partie intégrante du contrat de ville, le second PRU (2017-2022) se poursuit sur les quartiers du Peyrouat et de la Moustey.

1.2.5. Une démarche de transition écologique déjà présente et en développement

Mont de Marsan agglomération s'est lancée en 2014 dans la démarche de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Un TEPCV se caractérise par la promotion d'actions exemplaires et un soutien à la commande publique « verte ». Mont de Marsan agglomération s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux.

La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en cœur de ville de Mont de Marsan et d'un Protocole Energie sur le reste du territoire, permettent de soutenir la rénovation de l'habitat. Le programme d'aide à la construction de logements sociaux permet lui de soutenir la production de logements sociaux dans les communes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, soumises à l'article 55 de la loi SRU, mais également dans les centres bourgs.

La collectivité est également engagée dans l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis 2016. Cet outil de planification prend en compte plusieurs axes d'actions : la réduction des gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition de Mont de Marsan Agglomération

Le tableau AFOM présenté ci après, affiche les principaux Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces du territoire, en mettant l'accent sur les 7 thématiques prioritaires proposées avec comme ligne directrice commune aux 7 thèmes, une ambition de développement durable à travers le PCAET.

Le PCAET s'articule nécessairement avec le présent CRTE afin de favoriser de manière cohérente la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la collectivité. Le PCAET est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET s'élabore en différentes étapes :

- Un diagnostic territorial
- Définition de la stratégie territoriale et des objectifs stratégiques et opérationnels
- Co-construction d'un programme d'actions
- L'évaluation environnementale stratégique
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions

Le diagnostic de l'agglomération a été présenté en juin 2019. Il a mis en avant les points suivants :

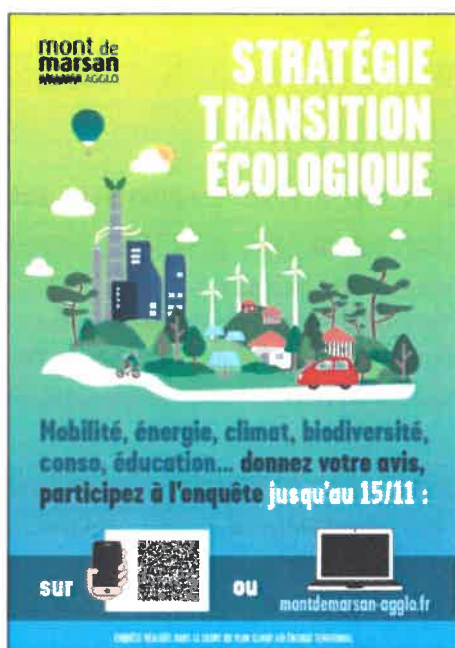
- les consommations d'énergie : le secteur résidentiel est le plus gros consommateur d'énergie (44 % en 2016), suivi du transport (31,5%) et du secteur tertiaire (19%). Le secteur industriel (5%) et agricole (0,5%) sont les plus faibles consommateurs. La consommation d'énergie du territoire dépend principalement de l'électricité (37% en 2016), des produits pétroliers (34%) et du gaz (24%). La part d'énergie renouvelable en 2016 correspond à 4 % sur le territoire.
- les émissions de gaz à effet de serre : en 2014, les émissions de gaz à effet de serre étaient principalement dues au secteur du transport (56%), puis du bâtiment (17%), de l'industrie (14%) et de l'agriculture (13%). 89 % de ces émissions sont d'origine énergétique (combustion d'énergies fossiles).

Les enjeux de la transition sur le territoire concernent tous les secteurs :

- Bâtiments : améliorer la performance énergétique du bâti et promouvoir les énergies renouvelables ;
- Transports : réduire les besoins de déplacements et développer les alternatives à la voiture individuelle ;
- Économie : finances durables (coopératives, participation citoyenne), sobriété numérique (durabilité du matériel, open source) et économie sociale et solidaire (circuits courts, réemploi) ;
- Agriculture : maintien de la diversité des productions agricoles locales, pratiques plus durables.

Ces enjeux doivent également tenir compte des effets du changement climatique, afin d'adapter les activités du territoire et de participer à l'atténuation. Actuellement, la collectivité est engagée dans une phase de concertation large des acteurs du territoire afin de définir la stratégie territoriale et le programme d'actions.

Des enquêtes en lignes ont été réalisées, recevant plus de 300 contributions, et des ateliers de concertation et de consolidation sont prévus d'ici la fin de l'année 2021, avant de pouvoir remettre le livre blanc de la concertation en 2022.



Cet ensemble d'indicateurs issus du diagnostic du PCAET peut participer à renforcer l'état des lieux du CRTE en apportant les connaissances sur le bilan écologique du territoire.

Par ailleurs, une démarche proposée par le SYDEC vise à diminuer de manière significative les coûts d'éclairage public pour les collectivités. Le SYDEC s'apprête à remplacer 12 000 luminaires de "type boules lumineuses" extrêmement consommatrices d'électricité. Cette opération s'élevant à 15 Millions d'euros sur 4 ans. Le SYDEC assure la maîtrise d'ouvrage de cette action pour le compte des communes.

1- L'accessibilité aux services publics et marchands et aux soins

1 - SERVICES A LA POPULATION ET SANTE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie - Bon niveau d'équipements et d'offres de services dans les domaines : <ul style="list-style-type: none"> o de l'enseignement o sociaux o d'accueil de petite enfance o en direction des personnes âgées o en direction du handicap - Bon niveau d'équipements et d'offres de soins (Hôpital) - Jeunes ménages - Présence de la BA 118 - Présence d'un milieu associatif dense - Plateforme sociale - Téléalarme du CD40 - Existence d'une Plateforme Territoriale d'Appui (Santé Landes) - Bon maillage en service de sécurité - Bus France Services 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité limitée de certains services (assistantes sociales...) - Horaires d'ouverture des guichets pas toujours adaptés - Vétusté des bâtiments - Mise en réseau d'équipements insuffisants des Maison d'Assistants Maternels et du Relais d'Assistants Maternelles. - Pas d'action coordonnée sur le soutien à la parentalité - Accueil TPS (toute petite section) difficile (locaux, personnel) - Saturation des Places d'accueil (petite enfance et Ehpad) - Disponibilité d'accès aux droits perfectible - Prévention perte autonomie des seniors - Manque de Mixité sociale
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - SDAASP - Réalisation d'une Analyse des besoins sociaux du CIAS du Marsan - Réalisation d'une étude sur la carte scolaire - PEDT - Plateforme sociale - Equipement numérique, fibre optique - Politique de la ville - Mutualisation CCAS/CIAS. - Renforcement du Tissu associatif (dont le rôle du troisième âge) - Nouvelles initiatives en matière d'accueil des personnes âgées - Mener une stratégie d'inter-Scot pour faire converger les politiques de rapprochement entre lieux de vie et lieux de services 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité et perte d'attractivité économique du territoire - Mise aux normes des équipements - Bénévolat en baisse - Vieillesse de la population - Difficultés de recrutement (service d'aide à la personne) - Disparité des services - Précarité de la population - Tissu médical insuffisant - Maintien de formations d'enseignement supérieur (ex cinémagis) - Manque d'établissement dédié exclusivement à la psycho-gériatrie, - Manque d'habitat diversifié pour les seniors (pas de résidence autonomie) - Dépendance numérique et accès à la sécurité - Recrutement de pompiers volontaires - Péri-urbanisation des territoires extérieurs à l'agglomération contre-productive en matière d'offre de services

S'agissant des seniors, il apparaît nécessaire d'agir sur la prévention de la dépendance, la prévention de l'adaptation du logement et de l'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans le cadre du parcours seniors et la diversification de l'offre de logements adaptés pour les seniors.

S'agissant de la santé, la problématique réside dans l'accès aux soins en dehors des deux agglomérations. Cet accès est concentré sur Dax et Mont de Marsan et la demande se reporte de plus en plus sur les hôpitaux publics. L'un des principaux enjeux relatifs aux services de santé est **d'équilibrer l'offre de santé sur le territoire** de manière à garantir à tous un accès aux soins le plus complet possible. En tant que dispositif innovant et améliorant l'offre de soins, le développement de la télémédecine est ainsi encouragé dans le département et particulièrement dans l'agglomération avec le déploiement en cours de réseaux haut débit.

L'autre enjeu en matière de santé est l'anticipation des besoins à venir, la lutte contre la désertification médicale liée aux départs à la retraite de médecins non renouvelés et l'adaptation de l'offre à cette future demande. Il convient de mettre en œuvre les préconisations du Contrat Local de Santé et du diagnostic médical lancé en 2019 portant sur les conditions d'attractivité des professionnels de santé.

D'un point de vue environnemental, l'agglomération s'est dotée d'outils de planification visant à la fois à rapprocher lieux de vie et lieux d'emplois, dans un souci de réduire les mouvements pendulaires et de réduire sa consommation foncière à des fins de développement. Il s'agit ici de répondre aux questions d'accessibilité des services au plus près de la population. Pour autant, si les territoires voisins ne se saisissent pas également de cette nécessité de resserrer l'urbanisation de leurs territoires, ces efforts seront vains, avec le risque de voir les faiblesses et menaces de l'agglomération s'accroître.

2- La redynamisation des bourgs centres et le soutien au commerce de proximité

2 - REVITALISATION DES BOURGS CENTRES	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Démographie (hausse de la population) - Niveau d'équipement des bourgs - Rénovation des centres-bourgs - Maillage fort « pôle urbain - communes rurales » - Renouveau de population (armée) - SCOT et PLU - Multiples ruraux qui fonctionnent - Production de logements conventionnés 	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles niveaux de revenus - Vieillesse de la population - Précarité énergétique des bâtiments - Difficulté de maintien des services et commerces en milieu rural - Mise aux normes des bâtiments - Peu d'acteurs locaux de la promotion / Logements conventionnés
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PLUi - Emergence de nouvelles pratiques - Valorisation des qualités paysagères - Projet d'habitat multi-générationnel - Actions cœur de ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Attraction/aspirations par le cœur urbain - Etalement urbain - Dépendances automobiles - Développement du commerce de périphérie - Peu d'opérateurs d'aménagements

Grâce à sa politique de rénovation des bourgs, Mont de Marsan Agglomération a contribué à embellir les 17 bourgs membres de la CA et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Tous les bourgs ont à cœur de créer une centralité, à travers des espaces publics et/ou récréatifs, des équipements associatifs, une offre résidentielle de qualité, des commerces de proximité. A cet effet, le déploiement des documents d'urbanisme (SCOT et PLUi), de Programme Local de l'Habitat, traduisent une volonté d'aménagement régulée et attractive du territoire.

Il convient de lutter contre l'étalement urbain, en renforçant les cœurs des villes de l'agglomération, tout en permettant aux communes rurales de s'organiser de façon maîtrisée autour de leurs bourgs en fidélisant la clientèle locale et/ou de passage. Cet axe est l'élément central de la politique de préservation de l'environnement de l'agglomération. Toute action, même de développement durable, qui ne s'appuierait pas sur cette volonté de limiter l'emprunte des projets sur les secteurs naturels, agricoles et forestiers, engendrerait un effet rebond négatif sur l'environnement.

Afin d'orienter le développement de l'habitat dans ce sens, il est indispensable de favoriser la maîtrise du foncier tant sur les opérations privées que publiques (formes urbaines, typologies, type de logements, prix...) afin de :

- favoriser un développement équilibré du territoire (urbain/rural - avec un objectif défini par le SCOT de réduire la consommation foncière de 50% par rapport à la consommation moyenne des 10 dernières années) ;
- préserver les qualités urbaines, paysagères et architecturales des communes rurales ;
- développer des opérations d'habitat multi-générationnel (maintien sur les communes des personnes âgées, sauvegarde du patrimoine architectural,...) ;
- recentrer le développement au plus près des zones d'habitat (cœur urbain) et des réseaux de transports ;
- poursuivre le développement d'activité en lien avec la couverture numérique.

3- Le développement de l'attractivité

3 - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie - Offre commerciale complète à l'échelle de l'agglomération - Tissu artisanal dense géographiquement et bien positionné sur le territoire - ZA existantes (foncier disponible et à requalifier) et pépinière la Fabrik - Economie résidentielle forte (98% de l'emploi) - Entreprises structurantes pour le territoire dans des filières stratégiques à l'échelle des Landes - Tissu important de PME et TPE (< à 10 salariés) - Réseau haut débit (fibre optique) - Sites touristiques (dont Parc Naturel Urbain et Base de loisirs) - Patrimoine riche au croisement de trois entités paysagères : Chalosse, Massif forestier, Gers - Projet « Landes Intérieures » - Fonds patrimonial ancien 	<ul style="list-style-type: none"> - Dessertes routière et ferrée insuffisantes - Réduction du nombre de trajets ferroviaires Mont de Marsan - Bordeaux - Manque de filière économique locale - Disparition progressive des commerces de bouche en centres-bourgs - Entreprises artisanales et commerciales vieillissantes - Population à faible revenu - Offre de formation professionnelle insuffisante - Tissu économique axé sur l'économie présentielle - Forte dépendance de l'emploi public et de celui de la BA118 - Territoire étalé et zone blanche - Peu d'offres de lits - Absence de camping - Image de territoire et patrimoine méconnus - Durée du chômage qui s'allonge dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Programme de rénovation de l'habitat - Programme « Action cœur de ville » - Accompagner les créations et reprises d'entreprises - Périmètre QPV (allègement de charges) - Recyclage urbain - Richesse agricole et forestière. - Faire vivre un observatoire économique - Conventions autour des usages du numérique, lien avec Territoire Santé Numérique, - Tourisme vert - Eurovéloroute « Scandibérique » - Patrimoine aéronautique (Musée de la Base Aérienne) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement de la population - Départ de la population qualifiée - Aspiration des entreprises vers d'autres agglomérations et faible création d'entreprises nouvelles - Evasion commerciale vers les centres commerciaux et commerces en périphérie urbaine - Des filières locales fragilisées (sanitaires, climat, biosécurité) - Difficultés dans la transmission des entreprises artisanales et commerciales

L'offre de formation, bien que réelle avec 2 000 étudiants sur le territoire, est sous exploitée. Elle doit être soutenue afin de maintenir sur le territoire une jeunesse dynamique et attractive pour les entreprises. Une première réponse a été apportée avec le Campus Connecté. Un schéma local d'enseignement supérieur doit a été lancé en décembre 2021 .

D'un point de vue touristique, le territoire souffre d'une offre mal structurée et d'un manque d'hébergements de plein air (campings).

Le tissu économique est constitué de PME/PMI qui méritent la plus grande attention. Les grandes entreprises sont peu nombreuses, ce qui limite les risques pour le territoire en période de crise mais ne favorise pas le développement de réseaux de sous-traitants. Il convient de développer l'essor d'entreprises nouvelles en favorisant les conditions d'implantations tout en respectant nos obligations de consommation foncière. Il s'agira donc d'investir sur les friches économiques, sur l'innovation d'usages (co-working, tiers lieux...), et de développer la cybersécurité eu égard à l'écosystème déjà présent sur le territoire.

Il est de coutume de présenter la qualité des espaces de ce territoire pour en souligner les atouts. Cet atout indéniable doit être considéré, à l'aune de la montée en puissance des questions de préservation de la bio-diversité et de l'environnement, comme un fondamental à préserver, au risque de voir ces espaces paysagers et naturels se dégrader, et voir le territoire perdre de son attractivité.

4- La mobilité et l'accessibilité du territoire

4 - MOBILITES, DEPLACEMENTS ET ACCESSIBILITE	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Réseau de transport urbain (TMA) - Mise en œuvre d'un TAD et d'un TAD pour personnes à mobilité réduite (PMR) au 1^{er} janvier 2019 - Présence d'une gare SNCF - Autoroute - Plan cyclable - Aires de covoiturage et Parc relais - SCOT 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire étendu - Important réseau de voirie à entretenir - Centre urbain encombré (contournement voie nord non terminé) - Prédominance de l'automobile - Insuffisances d'aires de covoiturage
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de bornes électriques - Nouvelles solutions de déplacement, liaisons douces - Développement de modes alternatifs de déplacement - Eurovéloroute - Plan vélo du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de financement de nouveaux services de transport - Report LGV GPSO - Dégradation du niveau de desserte ferroviaire TER - Coût de l'autoroute (déport de la circulation des camions sur le réseau secondaire)

Les déplacements des ménages de l'agglomération sont caractérisés par l'usage quasiment systématique de la voiture individuelle. En effet, en 2013, 82 % des déplacements s'effectuaient avec le véhicule personnel. La marche à pied est le second mode de transport le plus utilisé (7 % des déplacements), devant les deux roues (5 %) et les transports en commun (2 % des déplacements).

La mobilité est à la fois une clé pour lutter contre l'isolement, un moyen d'accès aux services et à l'emploi et une nécessité pour permettre le maintien de la population en milieu rural. Le principal enjeu au sujet des transports collectifs consiste en l'amélioration d'une offre quantitativement satisfaisante, en l'adaptant davantage aux besoins des usagers.

La majorité du réseau cyclable se situe sur les avenues et routes reliant le centre-ville aux couronnes extérieures du pôle urbain et sur les centres bourgs.

Le réseau piétonnier est également peu dense. Il se situe dans le cœur de ville de Mont de Marsan et relève principalement d'une adaptation due à la configuration des rues (étroitesse) ainsi que dans plusieurs centres bourgs récemment rénovés.

L'ensemble de ces actions autour de la mobilité, et de sa décarbonation, visent à réduire les émissions de polluants, et à rendre d'un point de vue de la santé publique les questions de mobilité plus soutenables.

5- La cohésion sociale

5 - COHESION SOCIALE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie - Médiathèque du Marsan : service récent - Réseau de lecture publique (huit bibliothèques implantées sur le territoire) - Bon niveau d'équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire - Présence de nombreux clubs sportifs et d'activités culturelles - Présence du Bus France Services 	<ul style="list-style-type: none"> - Dessertes ferrées insuffisantes - Manque de filière économique locale - Population à faible revenu - Offre de formation diplômante insuffisante - Piscines vieillissantes et peu nombreuses - Quartiers prioritaires en difficulté d'insertion - Offre en direction de la jeunesse non organisée - Isolement des seniors
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Programme de rénovation de l'habitat - Contrat de ville et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Réseau d'éducation prioritaire (REP) - Programme Cœur de ville - Mutualisation pour optimiser les moyens et équipements (sport et jeunesse) - Loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) en faveur des services d'aide à domicile - Développement social local 	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement de la population - Départ de la population qualifiée - Aspiration des entreprises vers d'autres agglomérations - Absence d'actions de développement social structurantes et sur le long terme

Le principal enjeu consiste à garantir l'égal accès de tous les habitants du territoire à l'offre et aux services publics, et de maintenir l'irrigation des territoires ruraux, notamment envers un public éloigné. Le Bus France Services fonctionne depuis une année et est une réelle avancée pour de nombreux habitants du monde rural.

Il convient également d'adapter l'offre de logements au vieillissement de la population et à la structuration nouvelle des familles composées de petits ménages.

Face à ce vieillissement de la population, préserver et développer la mixité sociale et intergénérationnelle constituent un enjeu majeur ; la mise en œuvre d'une véritable politique jeunesse à l'échelle de l'agglomération, en lien avec nos quartiers politiques de la ville constitue en ce sens une priorité.

Le développement des ressources numériques représente également un enjeu de cohésion sociale en permettant le développement d'offres de services publics à distance comme la télémédecine, la gestion de la relation citoyenne.

Cette question du développement du numérique doit également être analysée au regard des objectifs de sobriété, afin d'éviter tout effet rebond néfaste d'un point de vue technologique, où le remède serait finalement plus handicapant que le mal. L'agglomération a initié une démarche de stratégie numérique, qui doit concourir à être en veille sur ces sujets, et évaluer globalement l'impact de tout projet visant l'inclusion numérique du territoire.

6- Le sport

6 - SPORT	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une répartition correcte des équipements polyvalents (salles polyvalentes, gymnases) - De nombreuses pratiques très bien structurées : sportifs licenciés d'une fédération, encadrés par un comité départemental... - Importance de l'engagement bénévole dans l'encadrement sportif - Des pratiques phares historiquement ou quantitativement : rugby, football, basket, tennis... - Un territoire offrant un cadre exceptionnel pour certaines pratiques de sports nature (randonnée pédestre, VTT...) - Les sports ont souvent selon leurs caractéristiques, un public "cible" 	<ul style="list-style-type: none"> - Polyvalence souvent restreinte de ces salles, certaines sont anciennes - des difficultés au niveau du partage de ces équipements et des plannings d'utilisation - Une grosse concentration d'équipements et de clubs "spécialisés" sur l'agglomération - Pas assez de passerelles entre les différents sports - Manque de professionnalisation, de formation des bénévoles - Ces sports nature, en développement, connaissent de nombreux pratiquants "non encadrés" et posent la question de la sécurité et du respect de l'environnement - Déficit de (re)connaissance voire d'une image négative de certaines disciplines - Piscines vieillissantes et peu nombreuses - De nombreuses pratiques sont méconnues - Forte concentration de l'activité sportive sur l'agglomération, peu de liens en direction des milieux ruraux - Pour stabiliser les clubs et leur encadrement, il est nécessaire de s'ouvrir à de nouveaux publics : sensibilisation des jeunes, pratiques féminines... - Besoin d'une meilleure prise en compte des publics ciblés : 3^{ème} âge, personnes handicapées, ...
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un club Omnisport important et porteur sur le territoire de nombreuses manifestations - Terres de jeux 2024 : opportunité de développer l'attractivité du territoire et de la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème du non renouvellement des bénévoles

La croissance démographique entraînera nécessairement de nouveaux besoins en équipements dits de proximité. Une déclinaison du projet de territoire (développement du parc de logement et croissance démographique) pourra être réalisée pour que le niveau d'équipement et de service attendu soit satisfaisant à moins de 10 minutes (équipements scolaires, périscolaires, d'accès au sport, transports, ...).

Les objectifs de la politique sportive se déclinent en 3 axes :

1 - Encourager la pratique sportive du plus grand nombre

- Eduquer les jeunes
- Affirmer le Sport santé
- Poursuivre le développement vers tous les publics

2 – Accompagner les clubs sportifs dans leurs pratiques

- Poursuivre l'entretien des installations sportives
- Développer les équipements actuels et les nouvelles installations
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques
- Poursuivre le soutien aux clubs

3 – Soutenir l'excellence dans la pratique sportive

- Poursuivre le partenariat avec les clubs professionnels du territoire
- Valoriser les sportifs montois performants
- Inscrire le territoire montois dans les jeux olympiques Paris 2024

7- La culture

7 - CULTURE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Offre culturelle de qualité - Label scène nationale - Un patrimoine culturel riche 	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma culturel à réactualiser afin de mieux associer les évènements culturels municipaux et communautaires - Un patrimoine culturel à valoriser
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Projet muséal autour de la sculpture figurative - rayonnement national avec des évènements comme le festival Yeraz 	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement de la population - crise sanitaire - perte du label

L'activité culturelle dans toutes ses dimensions (éducation artistique, pratiques musicales avec le conservatoire et les écoles de musique ; spectacle vivant avec le Théâtre de Gascogne et les festivals, patrimoine avec le Musée Despiau Wlérick, richesse du tissu associatif,...) et la notoriété artistique d'une ville préfecture telle que Mont de Marsan, constituent un indéniable facteur d'attractivité, de stabilisation des populations, de qualité de vie et un formidable générateur de lien social.

Révéléateur de dynamisme et facteur de la promotion du territoire, l'engagement culturel :

- vient en renfort d'autres politiques publiques en œuvre sur le territoire (politiques de la ville, sociale, éducative, touristique et économique, dynamisation du centre-ville, ...)
- contribue également à renforcer « l'esprit communautaire » qui relie les communes membres et développe un sentiment d'appartenance positif. L'exemple du festival « Marsan sur Scènes », qui se prolonge désormais par des résidences artistiques décentralisées dans les communes, ou celui de la représentation des communes dans la fréquentation du Théâtre de Gascogne, en sont de belles illustrations.

Par ailleurs, Labellisé "musée de France" et "4ème musée d'Aquitaine" le musée montois est spécialisé dans la sculpture figurative française entre 1880 et 2000, avec un ensemble important pour la période de l'entre deux guerres, autour de l'oeuvre des deux sculpteurs d'origine montoise, Charles Despiau et Robert Wlérick.

La richesse de ses collections, qui comptent plus de 2 200 sculptures et le cabinet d'art graphique orienté sur la production des sculpteurs de cette période, placent le musée Despiau-Wlérick au 1er rang national dans cette spécialité parmi l'ensemble des musées français.

La réhabilitation du Musée et du Café Music, deux opérations proposées à l'inscription au titre de l'accord de relance et du CPER, participent à cette attractivité.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques sur la période 2020 – 2026 et servira de support au projet de territoire à venir. Trois orientations majeures ont été identifiées et regroupent tous les enjeux recensés dans l'ensemble des domaines d'actions.

- **Orientation 1 : Assurer et développer l'attractivité et la compétitivité**

Action économique, développement touristique, planification stratégique (SCoT), mobilités et aménagement numérique

- **Orientation 2 : Garantir la cohésion du territoire**

Actions de solidarités (gens du voyage, politique seniors, politique territoriale de santé), offre culturelle (spectacle vivant) et sportive

- **Orientation 3 : Réaliser des actions environnementales d'un haut niveau de technicité**

Actions sur le champ de l'environnement technique (politique des déchets, politique élargie sur l'eau) et prospectif (transition énergétique).

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

Lors de la définition du projet de territoire courant 2022, ces fiches comprendront des objectifs chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs. Elles indiqueront la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage (ou le comité de suivi et de programmation, s'il s'agit de précisions sur les projets identifiés ou l'ajout de nouveaux projets relevant des orientations stratégiques existantes), sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action sera la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Pour les années 2021 et 2022, le plan d'action retrace les projets portés au titre du CPER et du plan de relance qui ont un commencement d'exécution en 2021 ou 2022.

Par ailleurs, le Programme Action Coeur de Ville sera annexé au présent contrat. Les actions entrant dans le programme ACV ne nécessitant pas plus de détail.

Dans l'immédiat, le plan se décline en fiches projets ou en fiches actions (opérations matures)

4.1 Liste des projets et actions au titre du CPER

- AXE 1 Attractivité – dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 1 : Prendre soin de son tissu économique - Développement d'un écosystème économique territorial**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan Agglomération	Création d'un centre de ressources cybersécurité grâce aux compétences intra-territoriale (ESIOC - Base aérienne - IUT-UPPA) : sensibiliser et renforcer la cybersécurité des entreprises et acteurs économiques, former à la cybersécurité pour pourvoir les emplois de demain		projet

- AXE 2 Solidarité - Cohésion du territoire

- **Culture : Enjeu 4 : Valorisation du patrimoine culturel**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Rénovation du Café Music - réhabilitation du bâtiment situé en centre-ville, équipement essentiel sur le territoire de l'agglomération et du département, labellisé "scènes de musique actuelles" (SMAC) terminé 2023	3 600 000,00 €	Action (Cf ACV)
Mont de Marsan	Projet scientifique et culturel du musée d'intérêt régional de Mont-de- Marsan "Despiau-Wlérick" : développer l'identité "Mont-de-Marsan, ville de sculpture", conforter l'organisation de l'évènement "Mont-de-Marsan Sculptures" et professionnalisation des équipes d'accueil, renforcement de la médiation et recours à des dispositifs pédagogiques	12 000 000,00 €	Projet
Mont de Marsan	construction d'une Maison des cultures locales		Projet

- AXE 3 Actions environnementales

- **Transition énergétique : Enjeu 1 : Organiser un territoire sobre en CO2**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Vestiaire de l'Argenté		projet

4.2. Liste des actions au titre du plan de relance

- AXE 3 Actions environnementales

- **Transition énergétique : Enjeu 1 : Organiser un territoire sobre en CO2**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Benquet	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	82 805,00 €	Action

- AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 3 : Action foncière**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Acquisition Ilôt Laulom : aménagements espaces urbains ilôt centre-ville (2,5M) Réhabilitation de l'entrée de la ville, route de Sabres Création d'un parc végétalisé en centre-ville avec aire de jeu enfant et skate parc	2 500 000,00 €	Action (cf ACV)
Mont de Marsan	Acquisition de cellules commerciales	715 000,00 €	Action (cf ACV)

4.3. Liste des actions au titre du CRTE

AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 2 : Développement conomique**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Saint Pierre du Mont	Acquisition d'un bâtiment à usage mixte de logements (étage) et de commerces (RDC) pour redynamiser l'offre commerciale et de santé	1 504 000,00 €	action

AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Mobilité : Enjeu 3 : Développer l'usage des modes doux**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan Agglomération	Aménagement avenue de Sabres		projet
Mont de Marsan Agglomération	Requalification du Boulevard Saint Médard		projet

- AXE 2 Solidarité - Cohésion du territoire

- **Sport : Enjeu 3 : Construction ou amélioration d'équipements ou de sites**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Construction anneaux cyclistes stade du Harbaux	744 247,00 €	action
Mont de Marsan	Plaine des Jeux : Couverture des Tennis et travaux sur le club House et vestiaires	1 000 000 ,00 € 300 000,00 €	Projet projet
Mont de Marsan	Plaine des Jeux : construction de vestiaires et local de stockage	800 000,00 €	action

- AXE 3 Actions environnementales

- **Transition énergétique : Enjeu 1 : Organiser un territoire sobre en CO2**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Saint Pierre du Mont	Travaux de rénovation de l'école Frédéric Mistral	2 000 000,00 €	action
	Projet privé de Méthanisation		projet
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique, des conditions de vie et de l'habitat insalubre au sein de 5 logements sociaux	73 115, 00 € HT	action
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique, des conditions de vie et de l'habitat insalubre au sein de 2 logements sociaux	266 000,00 € HT	action
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique de la maison du temps libre – Etude par le Sydec40	10 450,00 € HT	action

Article 5 – Gouvernance du contrat

Le CRTE a fait l'objet d'un protocole d'engagement signé le 30 juin 2021 conformément aux possibilités offertes par l'État eu égard au délai très court pour produire une version définitive, en attendant la production d'un CRTE définitif qui devra être signé avant le 31 décembre 2021.

Le présent CRTE prend en compte des actions qui seront lancés sur 2021 et 2022. Il devra faire l'objet d'un avenant lorsque le projet de territoire de Mont de Marsan Agglomération sera défini courant 2022 afin d'intégrer des modifications potentielles sur les axes stratégiques et des projets sur la suite du contrat 2023-2026.

La gouvernance du contrat et son animation est assurée par un comité de pilotage composé d'administratifs de techniciens et d'élus :

Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Landes ou son représentant	
M Xavier FORTINON ou son représentant :	Président. . .Conseil Départemental des Landes
M. Philippe SAËS :	Vice-PrésidentContractualisations territoriales
M. Joël BONNET :	Vice-PrésidentDéveloppement économique Tourisme
M. Frédéric CARRERE :	Vice-Président.....Voirie Enseignement supérieur Numérique
Mme Véronique GLEYZE :	Vice-Présidente.....Environnement – Dév. Durable Mobilités
Mme Marie Christine BOURDIEU :	Vice-Présidente.....Commerce – Artisanat Transports
M. Dominique CLAVE :	Vice-Président.....Bâtiments - Accessibilité
M. Frédéric BEDIN :	Directeur Général AdjointDév. Territoire - Finances
M. Franck MICHAUD :	Directeur Général AdjointTechnique - Sports
Mme Catherine MANCEAU :	DirectriceDév. Economique Enseignement supérieur
Mme Sandra LADEVEZE :	Directrice Adjointe.....Patrimoine bâti - Aménagement
Mme Valérie SADY :	Chargée de mission.....Subventions – Bus France services
Mme Mathilde CHAUSSECOURTE : . .	Chargée de mission.....Développement durable
Mme Stéphanie BOISSEL :	Responsable Pôle développement..Développement Territoriale
Mme Hélène MALATREY, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture des Landes ou son représentant	

Le comité de pilotage se réunit autant que de besoin afin d'entériner les décisions structurantes relatives au contrat (évolutions majeures de la stratégie, remise en cause du contrat...) et se réunit en fin de contrat afin d'en faire le bilan.

Un comité de suivi et de programmation se réunira une au moins une fois par an afin d'assurer l'analyse des projets et leur éligibilité aux financements au regard de la stratégie du CRTE et des règlements d'intervention de l'Etat et des partenaires. Les projets retenus par le comité de suivi seront inclus dans une convention financière annuelle.

Il est composé de représentants désignés par chaque partenaire du contrat (Mont de Marsan Agglomération, services de l'État : préfecture et DDTM, Conseil départemental). Pourront y être associés, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat (ex : Conseil Régional, chambres consulaires, experts, autres partenaires, etc.).

Par ailleurs Mont-de-Marsan agglomération va se doter à la fin de l'année 2021 d'un conseil de développement. Le Projet de Territoire ainsi que le CRTE feront l'objet d'une saisine du conseil de développement en 2022.

Article 6 – Analyse des projets et évaluation de l'impact environnemental

Afin de déterminer si les projets proposés seront soutenus dans le cadre des conventions annuelles de financement, les comités de suivi (ou comités techniques, selon les contrats) analyseront chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE (annexe 4 du contrat). Les modalités détaillées d'analyse seront établies sur la base de ces principes en amont de la signature de la convention annuelle de financement.

Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'État.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prendra fin au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 9 - Résiliation du CRTE

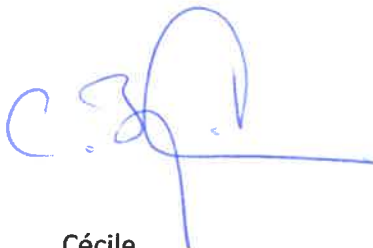
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 10 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

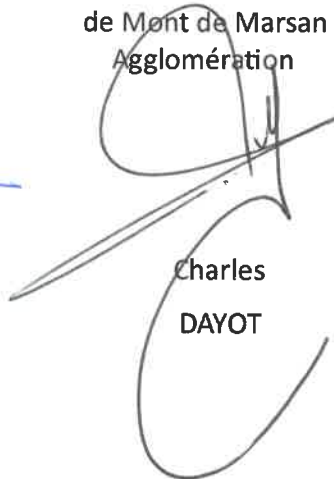
Signé à Mont-de-Marsan le 21 décembre 2021

La Préfète



Cécile
BIGOT-DEKEYZER

Le Président
de Mont de Marsan
Agglomération



Charles
DAYOT

Le Président du Conseil
Départemental des Landes



Xavier
FORTINON

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Convention Action coeur de ville

Annexe 4 – Accord départemental de partenariat sur les CRTE

Mont-de-Marsan

Agglomération



ANNEXE 1 du CRTE

Orientations

stratégiques

2020 - 2026



mont de
marsan
AGGLO

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

TROIS ORIENTATIONS GENERALES

1\ Assurer et développer l'attractivité et la compétitivité

Action économique, développement touristique, planification stratégique (SCoT), mobilités et aménagement numérique ;

2\ Garantir la cohésion du territoire

Actions de solidarités (gens du voyage, politique seniors, politique territoriale de santé), offre culturelle (spectacle vivant) et sportive ;

3\ Réaliser des actions environnementales d'un haut niveau de technicité

Actions sur le champ de l'environnement technique (politique élargie sur l'eau) et prospectif (transition énergétique).

AXE 1

Attractivité > dynamisme du territoire

- Économie
- Tourisme
- Mobilité
- Aménagement numérique

AXE 2

Solidarité > cohésion du territoire

- Urbanisme - Habitat
- Action sociale – Santé
- Culture
- Sport

AXE 3

Qualité > exemplarité du territoire

- Transition énergétique
- Politique de l'eau

AXE 1 Attractivité > dynamisme du territoire

ECONOMIE

L'économie est un pilier du projet politique de Mont-de-Marsan Agglomération qui place le développement du territoire au rang de ses priorités. C'est une des conditions de son attractivité et donc de sa vitalité.

L'économie génère deux types de richesse : celle mesurable des recettes fiscales et de la création d'emplois, mais aussi celle moins mesurable, de flux qui génèrent eux-mêmes l'usage de services, la consommation de produits ou services. Le rôle d'une politique économique de long terme est de contribuer à ces cycles vertueux.

Ceci invite à mettre en perspective la politique économique au regard :

- d'un projet territorial global comprenant les politiques d'aménagement (numérique, mobilités) et d'offre de services en milieu rural (culture, services à la population, santé...)
- des caractéristiques propres au territoire : économie essentiellement résidentielle

ENJEU 1 Prendre soin de son tissu économique

- En constituant un véritable écosystème économique territorial (cybersécurité, design, bois, ...)
- En pérennisant l'implantation de nos entreprises (marketing territorial, accueil des nouveaux arrivants...)

ENJEU 2 Mettre en œuvre une stratégie de développement économique

- Quelles entreprises sur le territoire : Analyser les critères de consommation foncière, de retombées économiques, d'impact environnemental et d'impact sur l'emploi
- Accompagner les projets des entreprises en leur proposant des solutions d'implantation adaptées (foncier ECO, friches, ZA...) prenant en compte les besoins (accès, haut débit, collaborations...)
- Encourager le renouvellement du tissu économique local (fabrique de territoire, numérique...)

ENJEU 3 Action foncière : adapter l'offre au regard des objectifs de réduction de consommation foncière

- Piloter la consommation foncière en tenant compte des règles environnementales actuelles et à venir (installation des friches, requalification des zones industrielles, valorisation de foncier existant, ...)
- Développer l'innovation d'usage à l'aide du numérique et accompagner les créateurs d'entreprise (Fabrique à entreprendre, Fab Lab, ...)

L'entreprise de demain : ses transformations et ses besoins - Une nouvelle approche basée sur l'innovation des usages.

Constat : il n'y a jamais eu autant de ZA et aussi peu d'entreprises industrielles. L'entreprise change massivement avec le développement des affaires individuelles (92% des entreprises comptent moins de 10 salariés), le développement des technologies, les entreprises à domicile, le télétravail.

Plus qu'une implantation en ZA, l'environnement de l'entreprise devient important. Une entreprise s'implantera à tel endroit parce qu'il y a du haut débit, une crèche à proximité, une piste cyclable, des tiers lieux pour mutualiser les services et faciliter les collaborations, une offre pour les nouveaux arrivants, les conjoints...

ENJEU 4 Enseignement supérieur : renforcer l'offre

Sur le périmètre de la zone d'animation pédagogique de Mont de Marsan, 79% des 1000 bacheliers annuels font le choix de poursuivre des études supérieures, sur le territoire de l'Agglomération pour partie ou au-delà.

Il est à noter que l'offre locale de formations dans l'enseignement supérieur ne répond pas systématiquement aux souhaits de ces néo-bacheliers. Pour une partie de ces étudiants, cela conduit à un renoncement à l'enseignement supérieur par manque d'offre diversifiée et/ou de moyens financiers. Aujourd'hui, sur le territoire de l'agglomération, près de 1400 étudiants répartis dans 10 établissements assurent chaque année des formations supérieures diplômantes.

Dans ce contexte, Mont de Marsan Agglomération a décidé de se doter d'un outil à la fois stratégique et opérationnel en matière de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur son territoire, qui prendra la forme d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) avant la fin de l'année 2021. Il constituera **une feuille de route pour l'Agglomération en termes d'ambitions stratégiques et d'actions opérationnelles pour les 10 ans à venir.**

- Lancement du SLESRI
- Renforcer le partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (IUT)
- Accompagner les écoles du Campus Landes (école du design, numérique)
- Poursuivre la montée en puissance du Campus connecté labellisé en 2020.

ENJEU 5 Soutenir une alimentation saine et les circuits courts

- Réaliser une transition agricole vertueuse en articulant circuits courts et longs et en tissant des liens avec d'autres activités du territoire
- Accompagner les projets agricoles expérimentaux sur le territoire (ETAL 40, ...) pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- Mettre en œuvre un plan alimentaire territorial comprenant notamment la transformation localement de produits agricoles pour la restauration collective via, par exemple, des légumeries solidaires
- Développer l'alimentation bio pour les enfants

AXE 1 Attractivité > dynamisme du territoire

TOURISME, COMMERCE, ARTISANAT

Avec son OTCA (Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat), Mont-de-Marsan Agglomération s'inscrit dans la perspective de construction d'un projet de territoire global intégrant l'activité touristique comme vecteur de développement et d'attractivité du territoire.

A ce titre, elle entend porter ses efforts sur un renforcement de sa politique de promotion d'une destination touristique à part entière, la "Destination".

ENJEU 1 Politique « Promotion du tourisme » - Communication

- Proposer un accueil et une information adaptés aux touristes (permanence, multilingues)
- Développer l'accueil pour les nouvelles clientèles (personnes en situation de handicap, randonneurs, cyclos...)
- Développer l'accueil pour le public de Tourisme d'affaires
- Renouveler le partenariat avec Bordeaux pour donner de la visibilité auprès de cette clientèle
- Elargir les propositions d'offres de groupes
- Valoriser l'offre culturelle
- Renforcer l'identité du Marsan comme destination touristique à part entière (Destination)
 - Gérer la présence de la Destination sur les réseaux sociaux

ENJEU 2 Création et gestion d'équipements structurants (culture, patrimoine et développement économique)

- Finaliser une offre de randonnée
- Assurer la gestion de l'aire de camping-cars
- Accompagner l'Agglomération et les Communes sur les projets d'équipement qui pourraient avoir un impact touristique pour le territoire.
 - Valoriser l'offre culturelle en s'appuyant sur le développement du musée.

ENJEU 3 L'appropriation de la politique du commerce pour développer une démarche territoriale prospective

- Proposer une politique de promotion et de communication en faveur du Cœur de ville
- Mettre en place des outils d'observation du commerce et de l'artisanat local
- Appuyer le développement du commerce et de l'artisanat (recherche de nouveaux financements)
- Poursuivre l'animation du réseau des commerçants

AXE 1 **Attractivité > dynamisme du territoire**

MOBILITE

La mobilité est au cœur du projet de territoire de l'Agglomération de Mont-de-Marsan. La configuration du territoire génère de nombreux déplacements entrants et sortants vers la ville centre.

Il est donc fondamental d'améliorer les mobilités sur le réseau existant et proposer des solutions alternatives pour favoriser de nouveaux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Le Plan Global de Déplacements du territoire (2011 – 2020) sera mis à jour pour prendre en considération ces nouvelles orientations.

ENJEU 1 **Une meilleure mobilité dans le cœur d'agglomération**

- Créer un cœur d'agglomération apaisé
- Organiser le stationnement
- Mettre en place une desserte de navette urbaine
- Favoriser une gestion plus économe des livraisons
- Valoriser les mobilités durables

ENJEU 2 **Développer l'usage des transports collectifs**

- Promouvoir l'utilisation de Modalis, outil de calcul d'itinéraires en Nouvelle Aquitaine
- Valoriser les solutions de stationnement en cœur urbain
 - Promotion de l'offre actuelle
 - Cohérence de la tarification
 - Stationnement résidentiel

ENJEU 3 **Développer l'usage des modes doux**

- Poursuivre le développement d'un plan vélo
 - Réalisation d'aménagements dans une logique urbaine
 - Déploiement d'appuis vélo
 - Promotion du vélo, éducation
- Développer et valoriser les déplacements piétons
 - Itinéraires
 - Pedibus
 - Promotion de la marche et de la randonnée
- Valoriser les itinéraires existants en déshérence (voies ferrées désaffectées, chemins de halage, ...)

ENJEU 4 Favoriser de nouveaux comportements

- Promotion et communication autour de la mobilité
- Favoriser l'auto partage et les véhicules électriques
- Favoriser le covoiturage
 - Réalisation d'aires de covoiturage (Autoroute, Bougue, Campet, ...)
 - Plateforme de covoiturage à une échelle pertinente

ENJEU 5 Accentuer le plan de déplacement des collectivités

- Encourager l'utilisation du vélo par les agents (forfait vélo)
- Permettre le déploiement des vélos dans les bâtiments
- Agir sur la politique de déplacement des agents (visioconférence, transports en commun, ...)
- Favoriser le Télétravail
- Agir sur la desserte des territoires

AXE 1 **Attractivité > dynamisme du territoire**

AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi pour la République numérique de 2016 introduit la possibilité pour les collectivités de mettre en place des stratégies de développement des usages et des services numériques. Il s'agit notamment de « *Favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique* ».

Les enjeux associés à l'aménagement numérique reposent sur une logique de déploiement mais celle-ci doit être nécessairement accompagnée d'une vision sur les usages pour en favoriser le développement sans toutefois, omettre d'ouvrir une réflexion politique.

La stratégie numérique du territoire s'articule autour de quatre piliers.

ENJEU 1 Améliorer l'offre – Pilotage par MDM numérique

- Poursuivre le déploiement de la fibre (FTTH)
- Concevoir un Portail citoyen
- Développer une application « Mon quotidien »
- Déployer une application « Culture »
- Déployer une application « Démocratie participative »

ENJEU 2 Elargir l'accès à des nouveaux services

- Accompagner l'appropriation du numérique par tous
- Permettre l'accès à la santé par le numérique
- Stimuler la formation grâce au numérique (Campus connecté)

ENJEU 3 Attractivité augmentée

- Valoriser la compétence Cybersécurité du territoire (recrutement chargé de mission)
- Se doter de logiciels libres adaptés

ENJEU 4 Administration adaptée

- Organiser les données (Open data, RGPD...)
- Mettre en place une plateforme de données du territoire
- Développer un système d'analyse de la donnée (indicateurs, politique publique, aides à la décision...)
- se doter d'équipements visio adaptés pour les services publics et les salles municipales

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

URBANISME - HABITAT

Grâce à sa politique de rénovation des centres bourgs et centres villes, Mont-de-Marsan Agglomération a contribué à améliorer la qualité de vie des habitants.

L'objectif est de construire, à l'échelle du territoire communautaire, une politique de l'habitat garante de son attractivité et favorisant à travers sa diversité, le parcours résidentiel des habitants.

Cet objectif doit prendre en considération l'imbrication étroite des deux compétences urbanisme et habitat avec des enjeux prégnants d'articulation entre PLUi et PLH à l'échelle de l'EPCI.

ENJEU 1 Politique de l'habitat

- Accroître l'offre en logements sociaux, notamment à usage locatif
- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement mixtes (taille, typologie, locatif, accession à la propriété...)
- Réaliser le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)

ENJEU 2 Aménagements qualitatifs

- Mettre en valeur les entrées de villes et villages
- Réhabiliter et améliorer la qualité du bâti en centre-ville et centre-bourg
- Renouveler les quartiers pavillonnaires
- Accompagner les projets de rénovation urbaine
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager

ENJEU 3 Offres aux populations spécifiques

- Adapter l'offre en logements pour les personnes handicapées
- Prendre en considération le besoin en logements des jeunes personnes (étudiants, apprentis...)
- Prendre en considération le besoin en logements des seniors
- Poursuivre les actions d'accueil des gens du voyage

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

ACTION SOCIALE - SANTE - EMPLOI

Le projet politique de Mont-de-Marsan Agglomération comprend un axe de solidarité territoriale qui repose sur trois volets :

La politique territoriale de santé : Anticipation des besoins à venir, lutte contre la désertification médicale liée aux départs à la retraite de médecins non renouvelés et l'adaptation de l'offre à cette future demande. Il convient de mettre en œuvre les préconisations du Contrat Local de Santé et du diagnostic médical lancé en 2019 portant sur les conditions d'attractivité des professionnels de santé

L'accompagnement des seniors : Garantir l'existence et la pérennité d'un service qui s'accorde à un besoin social identifié d'une population qui vit plus longtemps et dont l'accompagnement est devenu un enjeu de société, clairement relié à la politique territoriale de santé ;

L'Emploi – Formation : Lever les obstacles pour fluidifier le marché du travail sur le territoire et renforcer sa cohésion sociale et territoriale

ENJEU 1 Politique territoriale de santé : Définition et mise en œuvre d'une politique partenariale

La politique de santé du territoire s'appuie sur les travaux menés dans le cadre du Contrat Local de Santé (juillet 2019), outil d'articulation entre le Plan Régional de Santé et les besoins des habitants.

L'étude diagnostique et organisationnelle des services de santé sur le territoire (octobre 2019) a permis de conforter les axes de travail et orienter les priorités.

- Structurer une politique territoriale d'attractivité pour les professionnels de santé
- Renforcer les démarches « d'aller-vers » les personnes éloignées du soin
- Soutenir les démarches de coordination engagées par les professionnels de santé

ENJEU 2 Accompagnement des seniors

- Renforcer les mesures de prévention de la perte d'autonomie
- Accompagner l'aménagement des logements (domotique, isolation, adaptation)
- Proposer une offre de logements collectifs adaptés avec et sans services pour tous les budgets
- Lutter contre la fracture numérique de cette population
- Prendre en compte le vieillissement pour le maintien du lien social et l'accès à la culture
- Prendre en compte la mobilité des seniors (formation, sensibilisation, ...)
- Renforcer les actions d'accès aux soins et aux droits
- Proposer une offre de prestations complète dans l'accompagnement de la dépendance et des aidants (accueil de jour, hébergement temporaire, hébergement d'urgence, relayage, accueil de nuit, formation des aidants, ...)

ENJEU 3 Accès à l'emploi et à la formation

- Renforcer les actions de Marketing territorial
- Se doter du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Promouvoir le Centre de ressources cybersécurité
- Promouvoir l'appel à projets 100% inclusion

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

CULTURE

L'attractivité du territoire passe par la poursuite de l'engagement culturel. Il s'agit d'améliorer le positionnement culturel de Mont de Marsan Agglomération tant au niveau institutionnel que géographique afin d'en faire un atout touristique incontesté.

La réhabilitation du Café Music et du Musée, 2 opérations inscrites au titre de l'accord de relance et du CPER, participent à cette attractivité.

ENJEU 1 L'affirmation d'une politique globale sur le territoire communautaire

- Poursuivre la coordination de l'ensemble des politiques culturelles du territoire à l'échelle de la ville et de l'agglomération
- Densifier les relations entre les équipements culturels de centralité et les communes rurales (réseau de lecture publique, actions culturelles décentralisées, Gasc' On Tour, résidences...)
- Intégrer les évènements et équipements culturels partenaires à la communication de la politique culturelle globale de la collectivité
- Associer la politique culturelle municipale à celle portée par l'agglomération.

ENJEU 2 L'affirmation d'un projet culturel partenarial

- Continuer de soutenir et de valoriser les initiatives extérieures (Café Music', Arte Flamenco, Atout cœurs, initiatives communales ou associatives)
- Augmenter les échanges et les projets conjoints avec les partenaires culturels, éducatifs, touristiques, économiques et associatifs du territoire (BA 118, entreprises, clubs sportifs, éducation nationale, etc....)
- Réactualiser le Schéma culturel territorial pour valoriser l'intégralité des actions culturelles du territoire

ENJEU 3 La valorisation d'une marque culturelle du territoire en lien avec l'économie et le tourisme

- Consolider la marque Théâtre de Gascogne par l'obtention du label Scène Nationale
- Densifier les événements et animations culturelles sur les périodes d'affluence touristique
- Corréler l'action culturelle et sa promotion par l'OTCA
- Valoriser la dimension culturelle et le rayonnement national de l'agglomération par des événements de grande ampleur : festival Yeraz ou Arte Flamenco en particulier
- Candidater au label : Mont de Marsan capitale française de la culture en 2022 (dossier en cours).

ENJEU 4 La valorisation du patrimoine pour assurer la promotion du territoire, en lien avec l'économie et le tourisme

- **Valoriser l'existant** : Réhabilitation du Musée et création d'un circuit patrimonial
- **Faire connaître** : Mettre en ligne une nouvelle version du site web plus visuelle qui permettra aux communes de l'Agglomération de valoriser leur patrimoine et leur histoire.
- **Découvrir et expérimenter** :
 - Valoriser le patrimoine du territoire par le biais d'une offre d'itinérance douce qui passe par les églises et lieux ayant une valeur faunistique ou floristique (projet de schéma de randonnée)
 - Offres de visites ludiques (offre de géocaching terra aventura, guide jeux pour enfants), culturelles (visites guidées et Greeters).
- **Revendiquer les valeurs landaises et gasconnes** :
 - Mettre en avant les savoir-faire et traditions locales qui sont fortement présentes sur l'Agglomération (gastronomie locale, traditions taurines, béret landais, échasses, jeu de quilles, fêtes locales, ...) en s'appuyant sur le nouveau slogan "Mont de Marsan, une parenthèse inattendue !"
 - Construction d'une Maison des traditions

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

SPORT

Vecteur d'une image de marque, au même titre que la culture ou que le patrimoine, le sport participe à la mise en valeur du territoire et de ses initiatives. Mont-de-Marsan Agglomération doit donc soutenir les projets et les clubs qui concourent à cette image.

L'état des lieux sportif du territoire a permis de dégager plusieurs pistes de développement. Les enjeux identifiés sont au nombre de quatre.

ENJEU 1 Accompagner les clubs sportifs

- Soutenir les bénévoles dans leurs fonctions techniques, pédagogiques et administratives par des formations adaptées
- Recherche de mutualisations entre plusieurs clubs pour les intervenants professionnels
- Recherche de polyvalence « multi sports » pour les animateurs sportifs
- Assurer l'entretien des installations sportives

ENJEU 2 Encourager la pratique sportive - Communication et information en direction des populations

- Renforcer l'éducation des jeunes et affirmer le sport-santé
- Organiser un forum du sport (lien entre les acteurs, dynamique du territoire) afin d'ouvrir à un public plus large

ENJEU 3 Construction ou amélioration d'équipements ou de sites

- Mener une politique raisonnée et concertée pour les nouveaux projets structurants au regard des équipements existant sur le bassin de vie
- Augmenter l'attractivité des sites naturels existants par un plan d'équipement et d'entretien des chemins de randonnée et des circuits VTT (débroussaillage, fléchage) et des sites stratégiques (accessibilité, toilettes au départ et à l'arrivée, ...)
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques par l'installation de nouveaux équipements

ENJEU 4 Soutenir l'excellence dans la pratique sportive

- Valoriser les sportifs performants du territoire
- Poursuivre le partenariat avec les clubs professionnels
- Inscrire le territoire dans les Jeux Olympiques Paris 2024

AXE 3 **Qualité > exemplarité du territoire**

TRANSITION ENERGETIQUE

Si les enjeux climatiques et énergétiques se jouent à toutes les échelles mondiale, européenne, nationale, régionale, Mont-de-Marsan Agglomération a pleinement conscience du rôle primordial joué par les territoires.

Dès 2010, elle a commandé une analyse détaillée sur les émissions liées au patrimoine et aux services de la collectivité. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) établi sur la période 2012-2016 a ciblé un ensemble d'actions permettant de réduire les émissions de la collectivité.

Après ce PCET, l'Agglomération s'est engagée en 2017 dans une démarche Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de la totalité de son territoire. Ce plan vise deux objectifs :

- ✓ Atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- ✓ Adapter le territoire au changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité.

Cette démarche a permis dès 2019, d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) et de la Stratégie Zéro carbone 2026.

Le plan d'actions qui découle de cette politique se compose de deux enjeux majeurs.

ENJEU 1 Organiser un territoire sobre en CO2

- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics et aide aux particuliers
- Accélérer le renouvellement de l'éclairage public sur le territoire (sous maîtrise d'œuvre Sydec)
- Accélérer le développement d'une mobilité plus sobre en CO2.
- Décarboner la production d'énergie sur le territoire.
- Favoriser la sobriété énergétique.
- Réduire les émissions non liées à l'énergie.
- Affirmer la prise de conscience par la participation civile

ENJEU 2 Augmenter les puits à carbone

- Limiter l'artificialisation des sols
- Protéger la forêt
- Végétaliser les espaces
- Protéger les espaces de biodiversité et écosystème
- Favoriser l'utilisation du bois pour les constructions (Règlementation Environnementale 2020)

AXE 3 Qualité > exemplarité du territoire

POLITIQUE DE L'EAU

La « politique de l'eau » doit s'articuler autour de l'exercice des compétences **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI), de l'**assainissement** et de l'**eau potable** qui ne sont pas dissociables. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglomération a également la compétence **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** (GEPU) sur les zones urbanisées, ce qui nécessite une politique concertée avec toutes les communes.

Plusieurs cours d'eau de notre territoire sont concernés par les risques d'inondations (débordements, crues, ruissellements pluviaux). En vue d'assurer la prévention et la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondations, Mont-de-Marsan Agglomération se doit de prendre la mesure des risques encourus et des finances à mobiliser en conséquence.

COMPETENCE GEMAPI

ENJEU 1 Protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau (GEMA)

- Protéger les écosystèmes aquatiques : milieux humides, cours d'eau, lagunes...
- Protéger la ressource en eau du territoire et sa qualité

ENJEU 2 La protection des biens et des personnes face aux risques d'inondations (PI)

- Identifier les zones à risque susceptibles de mouvements de terrains à la suite de crues et décrues (berges de rivières) ou de coulées de boues après un fort épisode orageux

ENJEU 3 Sensibiliser les populations

- Informations sur les dérèglements (sécheresse, pluies abondantes, inondations...)
- Désartificialiser les sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales

COMPETENCE EAU POTABLE

ENJEU 1 Exercice de la compétence

- Assurer en permanence la distribution de l'eau potable dans les critères de qualité sanitaire requis par la réglementation (contrôles continus, entretien des réservoirs, remplacement des canalisations, surveillance du réseau et des fuites...)

ENJEU 2 Sécurisation

- En cas de problème sur une partie du réseau, assurer la distribution en secours par une interconnexion des réseaux (maillage du territoire)
- Protéger les réservoirs de toute pollution accidentelle ou malveillante, en les considérant comme points sensibles, comme les forages

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

ENJEU 1 Protection de l'environnement

- Création de bassins d'orages qui permettent d'écrêter les premières eaux chargées en pollution pour les traiter ensuite et éviter de les rejeter dans le milieu naturel
- Traiter les eaux usées pour atteindre un rejet de qualité A dans le milieu naturel en cas d'étiage estival

COMPETENCE GEPU

ENJEU 1 Mise en place d'un zonage pluvial

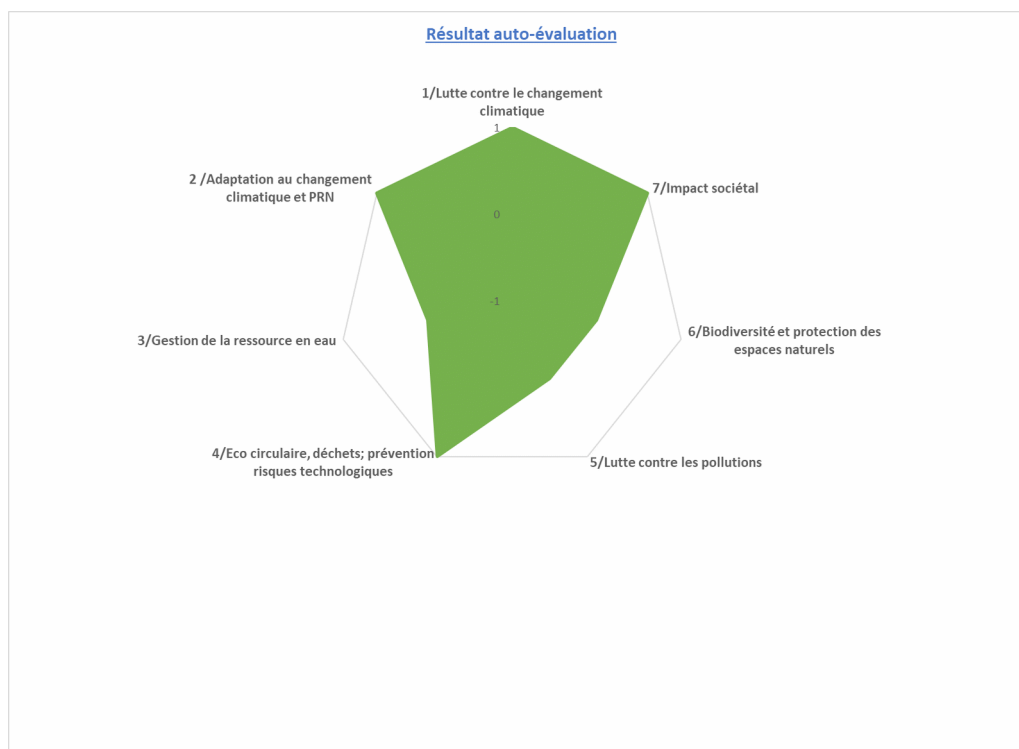
- Rédaction d'un schéma directeur des eaux pluviales (identification des ouvrages, niveau de service attendu, recherche de solutions naturelles, ...) dès 2021 pour une intégration au PLUi en 2022.



TRAVAUX SUR 5 LOGEMENTS SOCIAUX CRTE MONT DE MARSAN AGGLOMERATION 2021

Orientation stratégique n° 2 et n°3	Axe III : Solidarité et cohésion du territoire Enjeux 1
Actions	Amélioration énergétique, des conditions de vie et de l'habitat insalubre au sein de 5 logements sociaux
Maître d'ouvrage	Commune de Campet et Lamolère
Description de l'action : Priorité n°1 dans le plan d'action communal	Amélioration énergétique de 5 logements communaux sociaux, dont la superficie représente 343m ² , bénéficiant à 10 personnes actuellement. DPE effectués et travaux chiffrés par architecte.
Partenaires	Pas de partenaire.
Coût prévisionnel	Investissement : 73 115 € HT hors frais d'honoraires. Postes de dépenses : Pompes à chaleur et amélioration de l'isolation.
Plan de financement	Financement sur fonds propres : 61 671 € à hauteur de 67%. Demande de subvention au titre du CRTE : 29 245 € soit 40%. Les frais d'honoraires ne sont pas intégrés dans le calcul de la subvention, ils correspondent à 12% soit 10 528 € TTC, déclinés comme suit : Architecte 8,5% SPS 1,5% Bureau de contrôle 2%
Calendrier	Appel d'offre : oui avec tranches de travaux en 2022 et 2024 Échelonnement des travaux 2022 – 2025 2022 : 13 185 € HT – honoraires 1889 € TTC 2023 : 17 890 € HT – honoraires 2147,80 € TTC 2024 : 21 689 € HT – honoraires 3123,26 € TTC 2025 : 20 349 € HT – honoraires 2930, 33 € TTC
Indicateurs d'évaluation proposés	Critères d'évaluation : DPE avant travaux – DPE après travaux Amélioration des conditions de vie. Indicateurs : Amélioration de l'efficacité énergétique

Indicateurs d'évaluation proposés	
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	0
7/ Impact sociétal	1



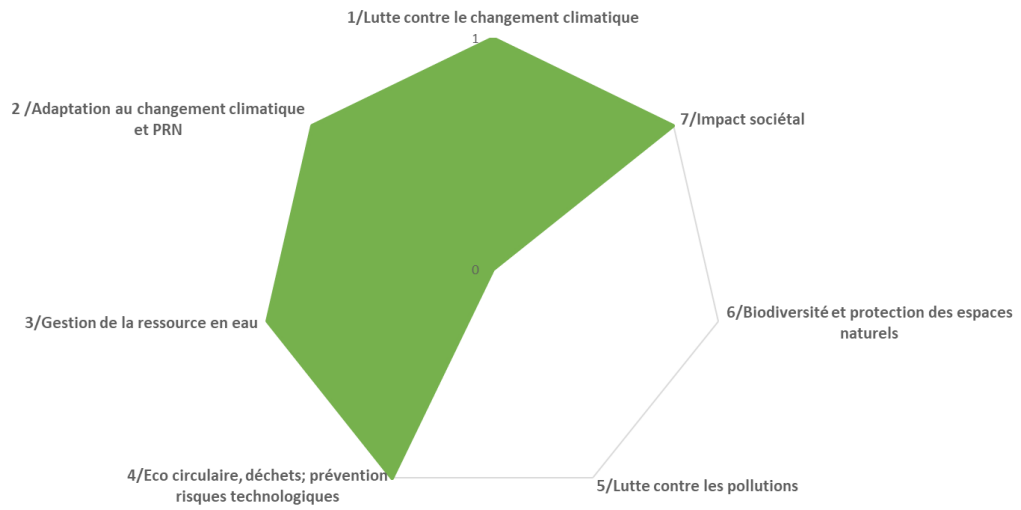


Construction de vestiaires et local de stockage à la plaine des jeux

Orientation stratégique n°	Axe 2 Solidarité Enjeu 3:Équipement sportif
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Mont de Marsan
Maîtrise d'ouvrage	Ville Mont de Marsan
Description de l'action	<p>Le projet correspond à la dernière tranche d'un projet global d'aménagement de la plaine des jeux pour inscrire le site dans le tissu urbain via la passerelle, et la réalisation de l'espace public.</p> <p>L'aménagement des vestiaires constitue la 3e phase de l'aménagement de 2 vestiaires. Ainsi, 6 nouveaux vestiaires accessibles respectant les normes thermiques et les exigences fédérales auront été réalisées.</p> <p>Cette phase de l'opération correspond à la réalisation de deux vestiaires et de locaux de stockage. La démolition des anciens vestiaires non accessible, « passoires thermiques », amiantées.</p> <p>L'implantation des vestiaires correspond au plan guide initial qui axait le positionnement des vestiaires au plus proche des terrains pour un accès sécurisé et confortable notamment pour les publics le plus jeune.</p> <p>L'espace nouvellement disponible sera aménagé pour des imperméabiliser le sol, le végétaliser et installer des équipements sportifs pour le sport santé (agrées de pratique individuel) et une aire de jeux pour les enfants .</p> <p>Les associations ont été concertées et impliquées sur la conception globale du projet, et la prise en compte de leurs attentes.</p>

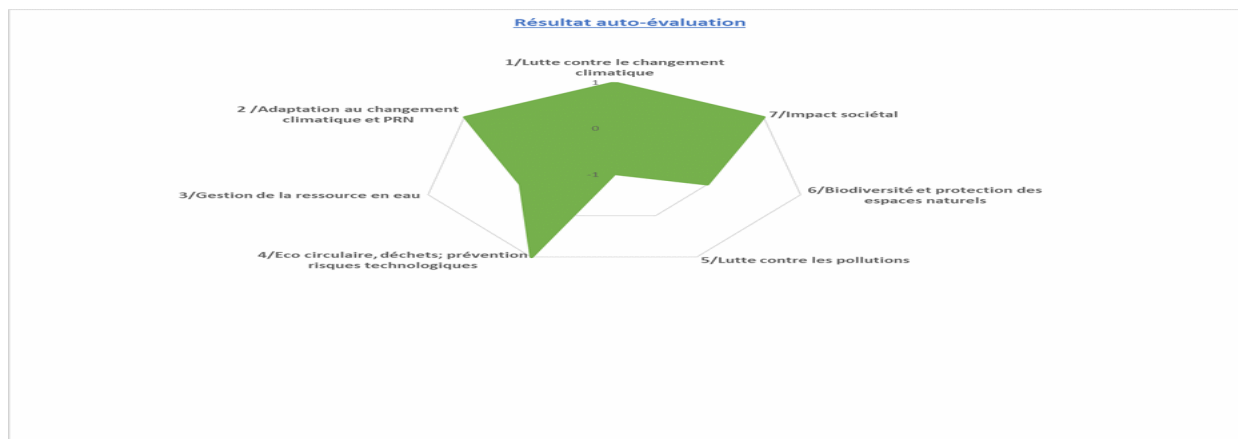
	<p>En synthèse, cette dernière phase se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction d'un bâtiment de 312m² comprenant deux vestiaires (douches, sanitaires, ...), d'un local de stockage (154m²) et wc public - démolition des anciens vestiaires - aménagement des espaces reconquis : végétalisation, équipement sport santé, aire de jeux - réalisation d'un parcours sportif de jalonnement
Partenaires	Etat + tous les partenaires financeurs disponibles
Coût prévisionnel	800 000 euros ttc
Plan de financement	DSIL = 320 000 euros soit 40 % Ville Mont de Marsan = 480 000 euros soit 60 %
Calendrier	Permis de construire attribué décembre 2021 Démarrage des travaux 1e trimestre 2022 pour une livraison 3e trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	1
3/Gestion de la ressource en eau	1
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	1
7/ Impact sociétal	1

Résultat auto-évaluation



Travaux de rénovation énergétique de la Mairie de Benquet – CRTE Mont de Marsan Agglomération

Orientation stratégique n°	Axe 3 enjeu 1
Action n°	1
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE BENQUET
Description de l'action	Le projet comprend un tringlage de la Mairie qui se fissure de plus en plus, une rénovation de la salle de réunion de l'étage avec doublage des murs et plafonds et le crépi extérieur
Partenaires	Etat avec la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnel (DSIL EXCEPT)
Coût prévisionnel	Total : 99 366 € HT (hors honoraires)
Plan de financement	Plan de financement prévisionnel : Dépenses travaux : 99 366 € HT Recettes : DSIL (40%) : 33 122 € autofinancement (60) : 66 244 €
Calendrier	Travaux prévus pour 2022 Appel d'offres à faire
Indicateurs d'évaluation proposés	
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	-1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	0
7/ Impact sociétal	1



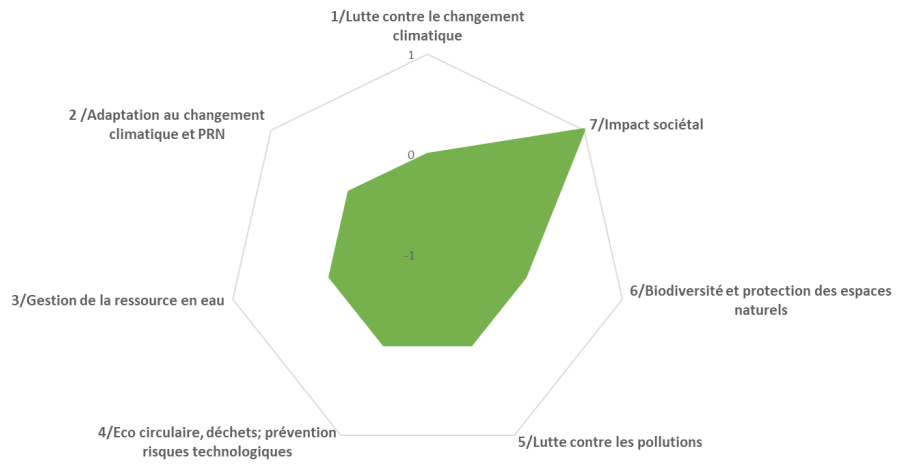


Anneau cycliste Stade du Harbaux

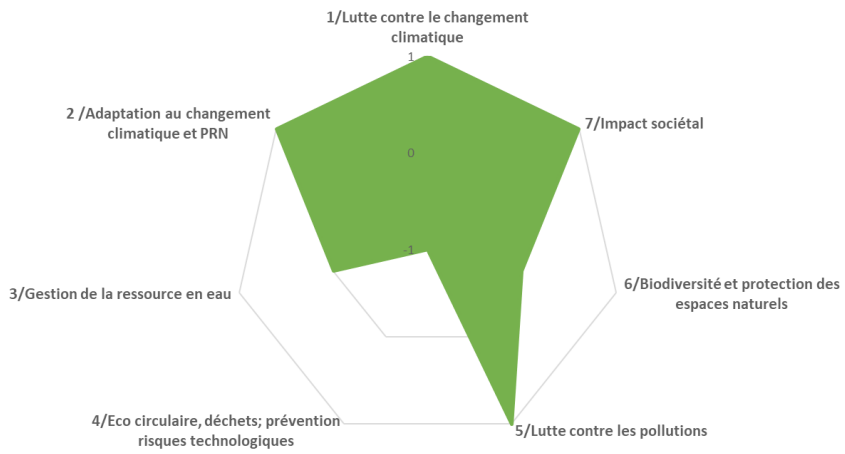
Orientation stratégique n°	Sport
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Mont de Marsan
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Le Stade Montois cyclisme disposait d'une piste d'entraînement qui a été détruite en 2017 pour permettre l'extension de l'hôpital. Six Clubs cyclistes sont installés à Mont-de-Marsan. Ils représentent environ 350 licenciés.</p> <p>Un vélodrome est implanté sur la commune d'Aire sur l'Adour. Ce dernier est plus axé sur la compétition et son revêtement en béton empêche la pratique en cas de pluie,</p> <p>L'anneau cyclable proposé sera un atout majeur dans l'apprentissage du cyclisme.</p> <p>Le projet consiste à construire un nouveau vélodrome sur l'emprise du stade de Harbaux que le SM Cyclisme occupe actuellement.</p> <p>La piste est une boucle de 200 m de long et 6,50 m de largeur. Une bande de sécurité de 4,25m de large est présente à l'intérieur de l'anneau et sert de transition entre la piste et le terrain de sport. La superficie totale revêtue représente plus de 2000 m².</p> <p>L'inclinaison de la piste (25° au plus haut) nécessite la mise en œuvre d'un remblai de plus de 2,00 m de hauteur et impose la réalisation d'un mur de soutènement périphérique surmonté d'un garde corps.</p> <p>Une piste d'évolution de plus de 600 m² est intégrée à proximité permettant de former les plus jeunes à la sécurité en 2 roues. Cette aire</p>

	<p>pédagogique pourra être mise à disposition des écoles. Ce sera le seul anneau Éducatif du Département et sera un outil indispensable pour le programme « savoir rouler » Ce futur complexe sera situé à proximité des écoles des Arène et du Pouy, ainsi que du collège Jean Rostand, Ce site est très fréquenté par les scolaires .</p> <p>Enfin, il permettra des actions auprès de divers public de sensibilisation au déplacement doux.</p>
Partenaires	Commune de Mont de Marsan
Coût prévisionnel	<p>Aménagement de voirie et parking = 140 287 euros HT</p> <p>Aménagement du vélodrome = 623 119 euros HT</p> <p>Aménagement de la piste d'évolution = 34 080 euros HT</p> <p>Aménagement du city stade = 72 320 euros HT</p>
Plan de financement	<p>ETAT = 40 % de 869 806 euros</p> <p>ANS = 15 % de 695 439 euros</p> <p>Département 15 % sur 869 806 euros</p> <p>Région ? À voir dans le cadre de la contractualisation PETR</p>
Calendrier	Début des travaux 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	
1/Lutte contre le changement climatique	0
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	0
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	0
7/Impact sociétal	1

Résultat auto-évaluation



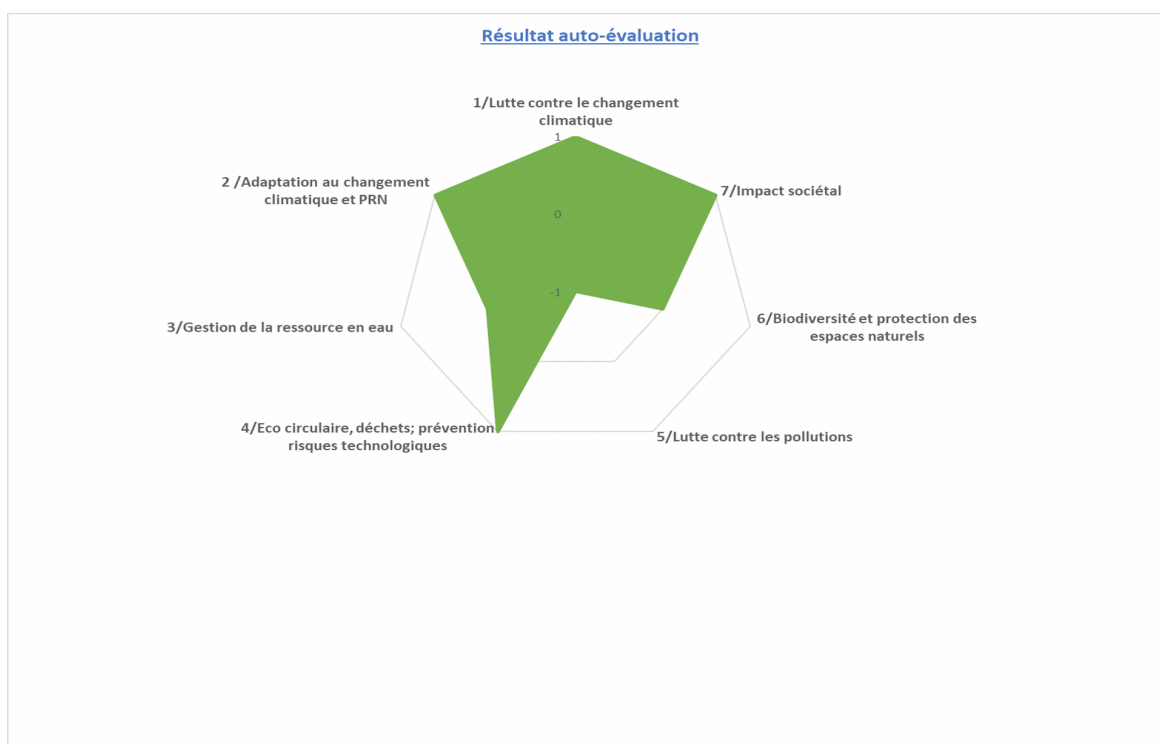
Résultat auto-évaluation



Fiche projet « Maison des projets » CRTE Mont de Marsan Agglomération

Orientation stratégique n°	AXE 1 – Enjeu 2 et AXE 3 – Enjeu 1
Action n°	
Maître d’ouvrage	Commune de SAINT-PIERRE-DU-MONT
Description de l’action	<p>Acquisition d’un bâtiment à usage mixte de logements (étage) et de commerces (RDC), d’une surface de plancher de 1000 m². Seuls 3 locaux commerciaux et 1 logement sont aujourd’hui occupés.</p> <p>Bâtiment construit en 1970 et dans son état d’origine.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter entièrement le bâtiment afin de redynamiser l’offre commerciale, d’y intégrer des professionnels de santé et des locaux à destination des acteurs associatifs et économiques du quartier.</p>
Partenaires	L’acquisition est en cours de négociation. Un projet de délibération est présenté au conseil municipal du 08/12/2021 pour une signature d’acte dans le courant du premier trimestre 2022.
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel de l’opération 1 504 000 € HT, répartis en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition 460 000 € - travaux 840 000 € - maîtrise d’œuvre 70 000 € - autres prestations 84 000 € <p>Opération intégrée dans le budget annexe existant du pôle santé.</p>
Plan de financement	<p>L’opération sera financée par un emprunt auprès de la Banque des Territoires.</p> <p>Opération inscrite dans la convention NPNRU sous le vocable « Maison des projets » avec un financement de l’ANRU à hauteur de 15 %.</p> <p>Un complément de financement sera sollicité de l’État dans le cadre du plan de relance (rénovation énergétique notamment) et auprès d’autres partenaires éventuels.</p>
Calendrier	<p>Acquisition prévue au premier trimestre 2022.</p> <p>Études de réhabilitation courant 2022.</p> <p>Appel d’offres travaux fin 2022.</p> <p>Travaux 2023-2024.</p> <p>Achèvement des travaux envisagé au second semestre 2024.</p>

Indicateurs d'évaluation proposés	
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	-1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	0
7/ Impact sociétal	1



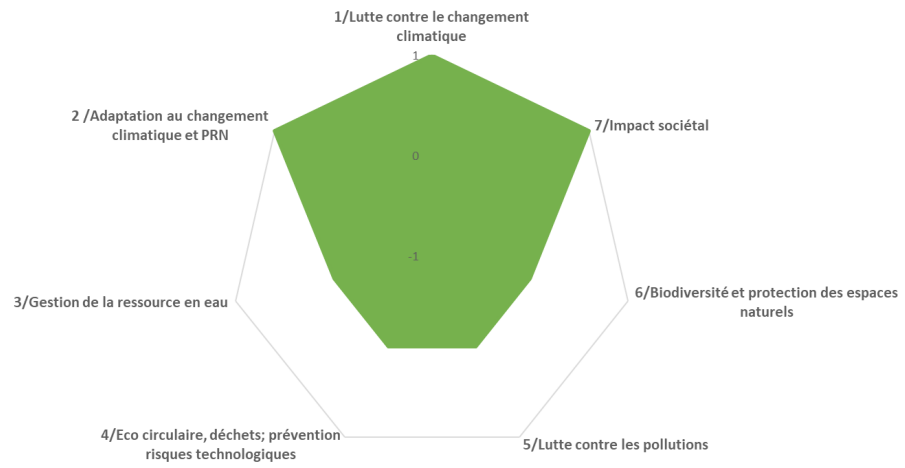


Réhabilitation Ecole 1er degré Mistral

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Maîtrise d'ouvrage	Mont de Marsan Agglomération
Description de l'action	<p>L'école Frédéric Mistral est naturellement l'école de secteur (sectorisation scolaire) du quartier La moustey et par extension du Quartier Politique de la Ville. Plus de 50% des effectifs est composé d'enfants de ce quartier, sans compter les élèves de CM1 et CM2 répartis dans les 2 autres groupes scolaires de la commune. Dès 2014, des échanges ont été engagés avec L'éducation Nationale sur l'avenir de l'école Mistral. La construction des locaux pour accueillir des classes d'élémentaire en 2010 n'a pas été dimensionnée aux besoins. Ainsi, il s'est avéré nécessaire d'entamer une réflexion sur l'agrandissement de l'école. En 2015, les communes ont transféré la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire à Mont de Marsan Agglomération. Celle-ci a entrepris en 2017 une démarche prospective et socio-démographique sur les orientations à prendre dans le domaine éducatif. Les résultats de cette démarche ont fait émerger plusieurs propositions : consolider l'existant, créer des conditions de travail et pédagogiques en faveur des équipes éducatives, maintenir une mixité sociale. Le projet d'extension de l'école IMistral, afin de proposer tous les cycles, correspondent en tous points à ces préconisations.</p> <p>L'ensemble de L'opération devra répondre à des exigences qualitatives et économiques définies selon les critères</p>

	<p>suivants :: :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un ensemble respectueux de l' environnement au sens large du terme; - Répondre au mieux aux attentes des usagers ; - Traiter particulièrement toutes les notions de confort (visuel, acoustique et thermique) - et de santé - Qualité des matériaux et de l'air; - Réaliser un projet économe en raisonnant en coût global avec anticipation sur les coûts de fonctionnement futurs ; - Adapter le projet aux exigences réglementaires et aux contraintes relatives à l'enfance et la petite enfance ; - Garantir des conditions générales de sécurité - sécurité incendie, hygiène, structurelles... - Objectifs d'amélioration
Partenaires	Etat + tous les partenaires financeurs disponibles
Coût prévisionnel	Chiffrage phase APD travaux 1 998 809 HT
Plan de financement	DETR 32 % = 639 618 euros DEPARTEMENT 18 % = 359 785 euros ANRU 30 % = 708 000 euros 2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	0
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	0
7/Impact sociétal	1

Résultat auto-évaluation

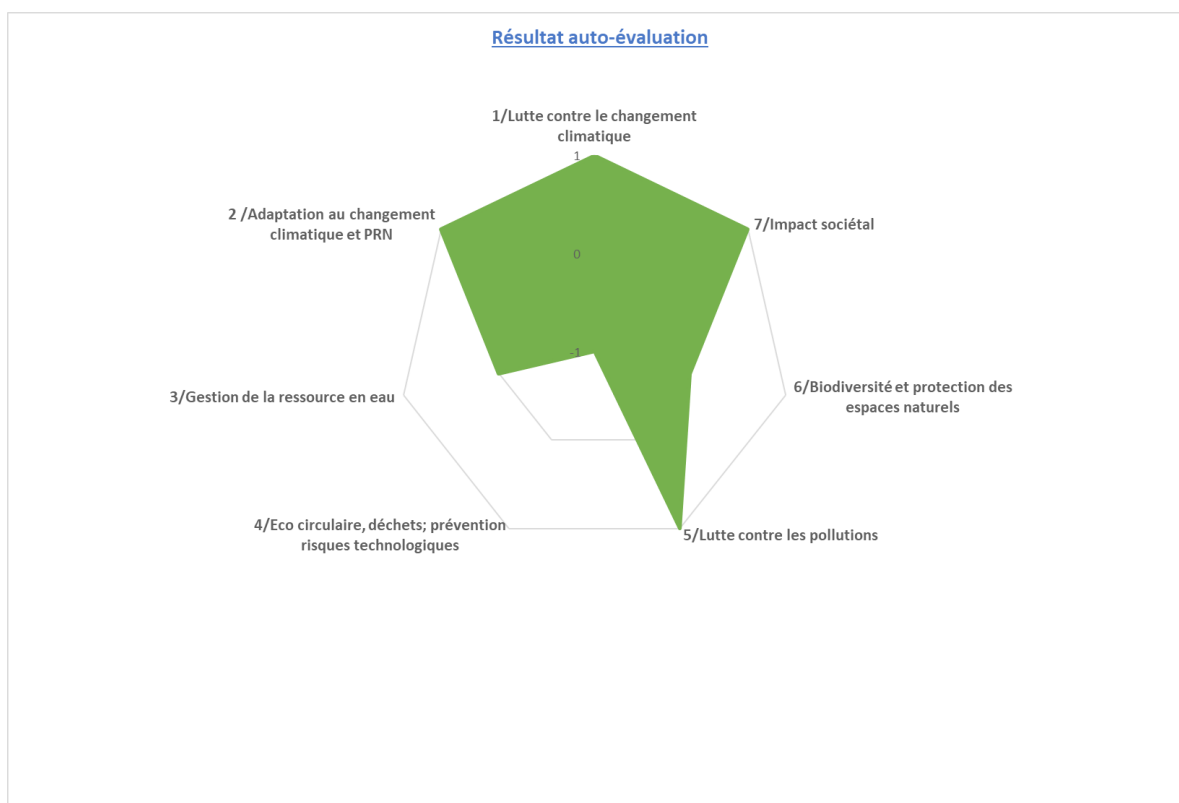




Travaux sur 2 logements sociaux CRTE MONT DE MARSAN AGGLOMERATION 2021

Orientation stratégique n° 2	Axe II : Solidarité et cohésion du territoire Enjeux I
Actions	Amélioration énergétique, des conditions de vie et de l'habitat insalubre de 2 logements sociaux situés au sein d'un même immeuble, ancienne école du village
Maître d'ouvrage	Commune de Campet et Lamolère
Description de l'action : Priorité n°2 du plan d'action communal	Réhabilitation intégrale et modification de l'agencement intérieur, afin d'accroître les surfaces habitables. Actuellement, 125,70m ² la surface après travaux sera de 177,45 m ² . 2 logements occupés par 2 familles, cela concerne 4 bénéficiaires dont un couple de personnes âgées porteurs de handicap et une famille monoparentale avec un enfant. Cette réhabilitation pourrait être destinée également à des étudiants en colocation. DPE effectués et travaux chiffrés par architecte.
Observation complémentaire	Relogement de ces deux familles durant les travaux : Engagement d'une procédure de résiliation judiciaire d'un bail (logement T3 Balasson), d'un preneur qui n'occupe pas son logement depuis plusieurs années. Ce logement nous permettrait de reloger dans l'urgence (au vu du handicap et de l'insalubrité), le couple de personnes âgées. Cette solution nous permettra, non seulement de récupérer un logement non occupé à vocation sociale mais également de limiter le coût de location d'un bâtiment modulaire durant 18 mois.
Coût prévisionnel	Investissement : Logement 1 : 136 000 € HT hors frais d'honoraires. Logement 2 : 126 000 € HT hors frais d'honoraires.
Plan de financement	Financement sur fonds propres : 214 156 € à hauteur de 67%. Demande de subvention au titre du CRTE : 105 000 € soit 40%. Les frais d'honoraires ne sont pas intégrés dans le calcul de la subvention, ils correspondent à 12% soit 31 500 € déclinés comme suit : Architecte 8,5%

	SPS 1,5% Bureau de contrôle 2% Durée d'amortissement de l'opération : 14 ans.
Calendrier	Passation des marchés 2022. Échelonnement des travaux 2022 – 2023 Reprise de la toiture au vu du caractère urgent, début 2022 pour un coût de 22 300 € HT hors honoraires de 8% : 2 524 € TTC.
Indicateurs d'évaluation proposés	Critères d'évaluation : DPE avant travaux – DPE après travaux Amélioration des conditions de vie (résorption de l'insalubrité) Indicateurs : Amélioration de l'efficacité énergétique
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	1
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	-1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	0
7/ Impact sociétal	1



CONVENTION DE MONT DE MARSAN

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE MONT DE MARSAN

ENTRE

- La Commune de Mont de Marsan représentée par Monsieur Charles DAYOT, Maire, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 05/09/18;
- La Communauté d'agglomération "Mont de Marsan Agglomération", représentée par Madame Catherine DEMEMES, Première Vice-Présidente, dûment habilitée à la signature des présentes par délibération en date du 04/09/18.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département des Landes,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Rémi HEURCIN, Directeur Délégué de Bordeaux,
- Le groupe Action Logement représenté par Philippe DEJEAN, Président du Comité Régional Action Logement Nouvelle Aquitaine,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet du département des Landes

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Article 1. Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de Mont de Marsan est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Outre sa dynamique démographique et sa position de Préfecture, Mont de Marsan dispose d'atouts comme son tissu économique environnant, ses laboratoires de recherche, ses appareils de formation, ses ressources naturelles (agriculture, sylviculture, géothermie...), ses disponibilités foncières et ses forces vives.

Pour autant, ces dynamiques à l'œuvre ne doivent pas occulter les défis que doivent actuellement relever la ville de Mont de Marsan, notamment pour ce qui concerne l'aménagement équilibré du territoire et son désenclavement, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui, au delà des moyennes statistiques à l'échelle du territoire, révèle des poches de pauvreté notamment en centre-ville, la forte dépendance à l'emploi public, la difficulté de faire progresser les projets innovants localement, tentés ou captés par les métropoles environnantes, et les besoins en matière d'équipements structurants de qualité.

De manière plus prégnante, le cœur d'agglomération, centre ville de Mont de Marsan, n'échappe pas à des problématiques de dévitalisation de son appareil commercial (le taux de vacance commerciale en centre-ville est passé de 9% en 2010 à 19% en 2017), de production de logements sociaux (Mont de Marsan est passé de 13 à 16% de logements sociaux lors du dernier PLH, mais doit poursuivre cet effort de rattrapage), et de vacance structurelle des logements (15 % de vacance en centre-ville, ce qui signifie, selon nos estimations, qu'environ

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

un logement vacant sur deux se situe en centre-ville ou à proximité), contre lesquelles, l'agglomération et la commune de Mont de Marsan ont engagé conjointement des actions pour inverser les tendances décrites ci avant.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

- la requalification des espaces publics du centre-ville et l'aménagement des berges de la midouze et de la confluence, qui ont permis d'inverser le regard des habitants et des visiteurs sur la ville de Mont de Marsan (mise en valeur du cadre de vie) ;
- la mise en place d'une nouvelle politique de mobilité avec notamment le développement de l'offre en transport en commun qui a triplé ses chiffres de fréquentation en 6 ans ;
- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain coeur de ville, qui a permis la réhabilitation de 80 logements en 5 ans ;
- une opération "Façades coeur de ville", qui a permis la réhabilitation de 37 façades en 9 ans ;
- la mise en place d'un Office de Tourisme, de Commerce et de l'Artisanat communautaire, et le recrutement d'un manager de commerces, situé en coeur de ville, qui a vu ses chiffres de fréquentation et ses actions s'élargir au fil des ans, pour en faire un acteur majeur de l'activité commerciale du centre-ville.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Mont de Marsan appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature de cette convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Mont de Marsan. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances d'engagement respectives.

Pour un financement par l'Anah, les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération sont définies à travers le code de la construction et de l'habitation, ainsi qu'au travers des modalités de fonctionnement de l'Agence (délibérations du conseil d'administration, règlement général de l'agence, instructions du directeur général et dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions)

Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement. L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

- préfinançant leur portage amont,
- finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville et de l'agglomération de Mont de Marsan. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques et commerciaux ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La désignation et le rôle qui sera joué par le Directeur de projet : Le projet est suivi par un directeur de projet placé sous l'autorité du maire. Il s'agit du Directeur Général des Pôles Techniques (DGA mutualisé au sein de la commune de Mont de Marsan et de Mont de Marsan Agglomération)

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée composée du manager de commerces de l'Office de Tourisme, de Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération, du directeur adjoint des Pôles Techniques, en charge des politiques d'aménagement du territoire de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération, du directeur de l'Office de Tourisme, de Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération, de la directrice du développement économique de Mont de Marsan Agglomération, de la responsable du service Urbanisme de Mont de Marsan et de Mont de Marsan Agglomération, de la responsable du service Habitat de Mont de Marsan Agglomération, de la directrice de la Communication de Mont de Marsan et de Mont de Marsan Agglomération, et de l'ensemble des services de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération.
- Il travaillera en étroite collaboration, sous l'autorité du Maire de la Ville et du Président de l'Intercommunalité, avec les élus référents dans les domaines du commerce, du développement économique, du stationnement, de l'habitat, du cadre de vie, et de la vie associative et culturelle.
- Sa position de DGA, responsable d'un pôle capable de porter d'un côté les études préalables, et de l'autre la réalisation des opérations, assurera la cohésion et le bon enchaînement des opérations d'ingénierie, d'animation et de travaux qui seront présentées dans le cadre de la présente convention.
- L'appui de la direction de la communication sera sollicité pour assurer la promotion et la réussite des futures opérations, tant auprès des citoyens que des institutionnels, ceci en cohérence avec les calendriers opérationnels de chaque opération, de façon à s'assurer que les messages délivrés le seront au bon moment, pour gagner en efficacité.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par Monsieur Charles Dayot, Maire/Président de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération.

Le Préfet des Landes et/ou le Secrétaire général de la préfecture, référent départemental de l'Etat, y participent nécessairement.

Les partenaires financeurs et les partenaires locaux y sont représentés.

La composition du comité de projet est jointe en annexe.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit à fréquence régulière pour assurer la mise en oeuvre du projet, au minimum, au démarrage, et à chaque phase de conventionnement.

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'à **fin 2024**.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à établir le diagnostic de la situation sur la base des études existantes et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

Réalisation du diagnostic

Les Parties conviennent que la Collectivité disposent de l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration du diagnostic, sans avoir besoin de faire appel à une ingénierie spécifique pour se faire. En effet, la collectivité dispose de l'ensemble des éléments dans son Programme Local de l'Habitat, son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, son Plan Global de Déplacement, ses

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

études "Habitat", et son étude sur le commerce de centre-ville cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignation qui vient d'être livrée .

Le diagnostic sera réalisé sous la forme d'une synthèse des études existantes lors de la phase d'initialisation.

Périmètre d'Intervention prévisionnel

Le périmètre d'intervention est prévisionnel et ré-ajustable au terme de la phase d'initialisation. Il sera à minima celui retenu dans le cadre de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (Opah-ru) actuellement mise en oeuvre.

Des plans faisant clairement apparaître les limites des périmètres figurent en annexe 2 à la présente Convention.

Le périmètre de l'ORT et la justification de celle-ci seront reconnus par arrêté préfectoral pour produire ses effets de droit.

Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendues des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentations lors de séances du Comité de Projet.

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	Opération de réhabilitation de l'habitat ancien dégradé, en direction des propriétaires occupants modestes, et des propriétaires bailleurs souhaitant produire des logements conventionnés.	2018-2021	3 303 734,00 €	ANAH Mont de Marsan Agglo
AM.2	Opération de réhabilitation des façades dégradées en centre-ville de Mont de Marsan	2018	100 000 €	Mont de Marsan Etat
AM.3	Réhabilitation de l'Auberge Landaise, grande salle polyvalente et de séminaires aux portes du centre-ville.	2018 - 2019	1 700 000,00 €	Mont de Marsan Etat Conseil Départemental
AM.4	Réhabilitation du square des anciens combattants, espace public d'entrée sur le centre-ville	2018	250 000,00 €	Mont de Marsan Etat
AM.5	Stratégie immobilière	2018-2019	300 000,00 €	Mont de Marsan Etat
AM.6	Suivi-Animation du dispositif Action Coeur de Ville	2018-2024		Mont de Marsan Mont de Marsan Agglo OTCA Etat

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 3 à cette convention.

Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7. Phase de déploiement

Présentation de la stratégie et du projet

La phase d'Initialisation permettra d'élaborer et de partager entre les Collectivités, l'Etat et les Partenaires une stratégie d'intervention pour le cœur de ville et un projet de redynamisation du cœur de ville. Les objectifs du programme national peuvent toutefois être déclinés à travers les objectifs spécifiques à Mont de Marsan suivants :

- **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**
 - Recentrer le développement urbain sur le pôle urbain de l'agglomération
 - Produire des logements sur le centre-ville de Mont de Marsan
- **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
 - Veiller aux équilibres commerciaux du territoire
 - Accentuer l'attractivité commerciale du cœur de ville
- **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**
 - Améliorer l'accessibilité du territoire
 - Faciliter les déplacements internes aux territoires
 - Affirmer l'accessibilité du cœur de ville
- **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**
 - Poursuivre la requalification des espaces publics
 - Développer la convivialité et ouvrir ces espaces au plus grand nombre
 - Souligner la qualité du patrimoine architecturale et paysager
- **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics**
 - Renforcer le rayonnement touristique du territoire
 - Offrir des équipements nouvelles générations et de 1e rang d'une ville préfecture
 - Développer les lieux de convivialité et de loisirs et recentrer les équipements ou services attractifs dans le cœur de ville

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Pau, seulement après épuisement des voies de règlement amiables.

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Convention signé en XXX exemplaires, le 11 septembre 2018

Commune	Intercommunalité	Etat
---------	------------------	------

Charles Dayot

Cathy Dememes

Le Préfet des Landes

Maire

1e Vice Présidente

Caisse des dépôts et consignations	Action Logement	ANAH
---------------------------------------	-----------------	------

Rémi Heurcin

Philippe Dejean

Le Préfet des Landes

Directeur Délégué
de Bordeaux

Président du Comité Régional
Action Logement Nouvelle
Aquitaine

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

ANNEXES

Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

Annexe 2 – Plan des périmètres d'intervention prévisionnel

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Composition du comité de projet

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Annexe 1 – Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

Diagnostic de la politique globale des déplacements

Diagnostic de la politique locale de l'habitat N°2

Diagnostic de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain 2017-2021

Diagnostic du Plan Local Urbanisme Intercommunal

Annexe 2 – Plan des périmètres d'intervention prévisionnel



LES PERIMETRES

OPAH / ORT



FACADES



CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Annexe 3 – Fiches Actions (*pour actions 2018 et ultérieures*)

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Nom de l'action	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain cf convention d'OPAH RU DU 31/12/2016
Axe de rattachement	Axe 1 / axe 4
Date de signature	2018
Description générale	Opération de réhabilitation de l'habitat ancien dégradé, en direction des propriétaires occupants modestes, et des propriétaires bailleurs souhaitant produire des logements conventionnés.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter 100 logements conventionnés • Réhabiliter 50 logements de propriétaires occupants
Intervenants	Mont de Marsan Agglomération ANAH
Modalité de financement	ANAH : 2 176 623 € d'aide aux travaux, 50% du suivi animation Mont de Marsan Agglomération: 1 127 111 € d'aide aux travaux, 50% du suivi animation
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements conventionnés réhabilités / an • Nombre de logements de propriétaires occupants réhabilités / an • Nombre d'îlots traités / an • Taux de consommation des enveloppes travaux annuelles
Indicateurs de résultat	Idem au global sur les 4 années

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	OPAH RU	Aide à la réhabilitation de logements anciens	2018	2021	3 303 734,00 €	2 176 623 €, hors forfait dossier

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Nom de l'action	Opération Façades
Axe de rattachement	Axe 1 / axe 4
Date de signature	2018
Description générale	Opération de réhabilitation des façades dégradées en centre-ville de Mont de Marsan
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter 10 façades
Intervenants	Mont de Marsan
Budget global	100 000 € d'aides aux travaux et d'ingénierie Forfait de 1 680 €/dossier traité
Modalité de financement	Mont de Marsan : 100% des dépenses
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de façades diagnostiquées / trimestre • Nombre de façades subventionnées / trimestre • Nombre de façades traitées non subventionnées / trimestre
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Idem sur la fin de l'année

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Façades	Aide à la réhabilitation de façades	2018	2018	100 000,00 €	0 €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Nom de l'action	Rénovation de l'Auberge Landaise
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	2018
Description générale	Réhabilitation de la grande salle polyvalente et de séminaires montoise aux portes du centre-ville.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le confort de cette salle utilisée tant par les associations, les entreprises, les manifestations officielles, que par les particuliers • Rénovation énergétique • Mise aux normes de la salle • Requalification des façades
Intervenants	Mont de Marsan Agglomération
Budget global	1 700 000,00 €
Modalité de financement	Conseil Départemental : 205 375 € Etat :(DSIL) : 714 000 € Mont de Marsan : 780 625 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du planning des travaux • Consommation des crédits alloués à l'opération
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation / utilisation de la salle • Suivi des consommations énergétiques et des économies de fonctionnement générées

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Auberge Landaise	Réhabilitation de la salle polyvalente "Auberge landaise"	2018	2019	1 700 000,00 €	919 375,00 €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Nom de l'action	Square des anciens combattants
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	2018
Description générale	Réhabilitation du square des anciens combattants, espace public d'entrée sur le centre-ville
Objectifs	Ouvrir le parc sur la ville qui l'entoure Concilier lieu de mémoire, de cérémonie et espace public ouvert aux familles
Intervenants	Mont de Marsan
Budget global	1 700 000,00 €
Modalité de financement	Etat : Mont de Marsan :
Indicateurs d'avancement	Respect du planning des travaux Consommation des crédits alloués à l'opération
Indicateurs de résultat	Fréquentation de l'espace public Nombre de cérémonies / an

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Square des anciens Combattants	Réhabilitation du square des anciens combattants, espace public d'entrée sur le centre-ville	2018	2018	250 000,00 €	Mont de Marsan : € Etat : €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Nom de l'action	Stratégie immobilière
Axe de rattachement	Axe 1 / axe 2 / axe 4
Date de signature	2018 - 2019
Description générale	Acquérir des biens immobiliers ou des baux commerciaux, afin de faciliter l'installation d'activités commerciales, et d'envisager le cas échéant des opérations mixtes commerce/habitat
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des loyers commerciaux abordables • Offrir des cellules commerciales rénovées et adaptées à la vente • Tester la pérennité d'activités commerciales • Monter des opérations mêlant activité commerciale et logements
Intervenants	Mont de Marsan Etat
Budget global	300 000,00 €
Modalité de financement	Etat Mont de Marsan
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cellules commerciales remises sur le marché/an • Nombre de logements remis sur le marché/an
Indicateurs de résultat	Idem au global sur les 2 années

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Stratégie immobilière	Acquérir des biens immobiliers ou des baux commerciaux.	2018	2019	300 000,00 €	Mont de Marsan : € Etat : €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Nom de l'action	Suivi – animation de l'action Coeur de ville
Axe de rattachement	Axe 1 / axe 2 / axe 3 / axe 4 / axe 5
Date de signature	2018 - 2022
Description générale	Animer le dispositif mis en place dans le cadre de la présente convention
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en relation les porteurs de projets • Promouvoir les financements auprès des investisseurs • Promouvoir le centre-ville
Intervenants	Mont de Marsan OTCA Mont de Marsan Agglomération Prestataires extérieurs Etat
Budget global	
Modalité de financement	Etat Mont de Marsan Mont de Marsan Agglomération OTCA
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets recensés/an • Nombre de projets aboutis/an • Nombre d'actions de communication/an
Indicateurs de résultat	Idem au global sur les 6 années

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Suivi animation de l'action Coeur de ville	Animer le dispositif mis en place dans le cadre de la présente convention	2018	2022		OTCA : Mont de Marsan Agglomération : Mont de Marsan : € Etat : €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

CONVENTION DE MONT DE MARSAN

Annexe 4 – Composition du comité de projet



Accord départemental de Partenariat sur les Contrats de Relance et de Transition Ecologique CRTE

Sommaire :

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT³

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REpondRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE⁴

- A. UN TERRITOIRE PEU DENSE MAIS ATTRACTIF, ENTRE METROPOLISATION ET LITTORALISATION⁴
- B. UN TERRITOIRE CONNECTE MAIS DES USAGES NUMERIQUES A FACILITER⁷
- C. DES INDICATEURS SOCIAUX IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19⁹
- D. UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AU CŒUR DES PROJECTIONS¹³
- E. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE MAIS SOUMIS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'ACTIVITE HUMAINE¹⁵
- F. UN TERRITOIRE CREATEUR D'ENTREPRISES PERENNES, DES FILIERES PORTEUSES, UNE ECONOMIE A FORTE SAISONNALITE¹⁸

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE²²

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD²²

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT

La relance de l'activité du territoire est aujourd'hui une nécessité alors que des perspectives de sortie de la crise sanitaire commencent à s'esquisser.

Afin d'apporter une réponse à cet impératif, le Gouvernement a annoncé un Plan de Relance doté de 100 Milliards d'euros, cofinancé à 40% par des fonds européens, qui sera complété par des investissements importants également apportés par les collectivités territoriales (Régions, Départements, EPCI).

La mise en œuvre des mesures de relance se déroule via :

- Le recours à des appels à projets ;
- L'instauration d'une contractualisation avec l'Etat ;
- La mise en place de dispositifs spécifiques portés par les collectivités locales.

Concernant la contractualisation, un accord régional de relance a été signé entre la préfète de région et le président du Conseil régional, et un accord départemental de relance entre la préfète de Landes et le président du conseil départemental des Landes.

Ces outils de contractualisation spécifiquement dédiés au plan de relance seront prochainement complétés par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclus entre l'Etat et les EPCI ou leurs regroupements (PETR notamment).

Si un des objectifs de ces contrats sera la mobilisation des dispositifs du plan de relance sur 2021 et 2022, leur vocation est de construire des projets de territoire pour les six années à venir, permettant d'ancrer dans la durée une dynamique partenariale dans un cadre stratégique partagé.

Afin de faciliter la cohérence et la complémentarité des différents niveaux d'intervention et aider les territoires à mobiliser au mieux les financements destinés à la relance ainsi que l'ensemble des dispositifs existants ou à venir, le Conseil départemental et la Préfecture des Landes ont souhaité s'engager dans un accord de partenariat qui permette de définir des principes communs d'intervention sur le territoire landais.

Cet accord permet de faire un état des lieux des principaux enjeux et défis actuels pour les Landes et présenter à tous les acteurs landais les stratégies existantes et les typologies de projet visés conjointement par le Département et l'Etat pour répondre aux enjeux de la relance et du développement du territoire.

A ce titre, il doit donc permettre de favoriser une articulation pertinente et cohérente entre les interventions de l'Etat, les ambitions départementales, les orientations locales (CRTE, ...) et leurs prises en compte dans les différents cadres de financement.

Le Département et l'Etat s'engagent à :

Proposer des mesures d'accompagnement, notamment en matière d'ingénierie, pour appuyer les territoires porteurs de CRTE et à proposer une ingénierie complémentaire sur demande au regard des besoins des territoires ;

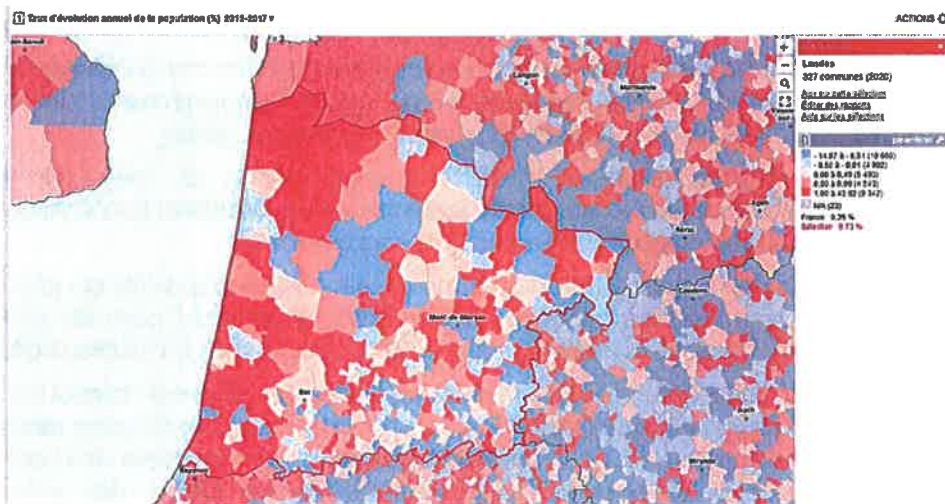
Apporter des financements afin de permettre la réalisation des projets portés dans les CRTE. Le Département a décidé d'affecter 5 millions d'euros de budget complémentaire pour soutenir des projets locaux (2,5 millions en 2021 ; 2,5 millions en 2022) visés dans les CRTE ou dans les appels à projets, notamment ceux du plan de relance. L'Etat mobilisera des dotations à sa disposition et notamment la DETR, la DSIL de droit commun et le FNADT (17 M€ en 2021) et les enveloppes dédiées du plan de relance (notamment les DSIL exceptionnelle et « rénovation énergétique » à hauteur de 7,3M€ en 2021) afin d'appuyer les projets présentés par les collectivités ou leurs groupements.

Participer à la méthode de développement du partenariat et à la mobilisation des différents fonds publics et notamment des fonds de relance et européens par les acteurs locaux.

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REpondRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE

A. Un territoire peu dense mais attractif, entre métropolisation et littoralisation

Le territoire est vaste (2ème département après la Gironde), peu dense (7,3 % de la population d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ; et une densité de 44 ,1 habitants/km², soit : l'une des densités des plus faibles de la région - 70,9 au niveau régional en 2017-) ; mais attractif démographiquement +10,49% entre 2008 et 2019. Son attractivité se répartit entre le littoral, deux agglomérations structurantes et des territoires ruraux bien vivants (« autour d'un semis de villages et centres-bourgs qui proposent les services de proximité indispensables à de faibles densités »).



Son attractivité est renforcée par son dynamisme économique et la qualité du cadre de vie : le département bénéficie d'un environnement préservé (compte un parc naturel régional et trois réserves naturelles) ; d'une grande richesse de paysages (littoral, massif forestier, ...) et d'un patrimoine naturel, architectural et culturel diversifié, ...

Le territoire est impacté par un processus simultané de connexion aux principaux bassins de vie et de littoralisation : « Les Communautés de communes du Littoral Landais regroupent un tiers des Landais » ; la croissance est soutenue par le tourisme littoral et le développement résidentiel, bien que les territoires ruraux restent tout de même attractifs, en dépit d'un repli de l'emploi.

Il existe un fort enjeu de mobilité : le département est un lieu de passage nord-sud essentiel en Europe. Il est traversé par de grands axes routiers et ferroviaires majeurs reliant Nord et Sud (l'A63 pour relier l'Espagne, l'A64 et l'A65 pour l'accès aux Pyrénées et vers Toulouse, et la liaison TGV Paris-Dax-Hendaye) dont la prolongation vers les Landes et la frontière espagnole est indispensable.

Les mobilités quotidiennes doivent être optimisées : le Département dispose de compétences en lien direct avec les questions de mobilité (voiries départementales, transport des élèves en situation de handicap, itinéraires cyclables, solidarités humaines et territoriales).

Or, dans les Landes, le principal enjeu concerne les modes de déplacements et une réflexion a été engagée pour proposer des solutions de mobilités durables (Pour les déplacements domicile-travail, « les flux sont majoritairement concentrés sur les agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax mais, aussi, avec un effet d'entonnoir lié aux infrastructures en direction du pôle Bayonne-Anglet-Biarritz » et 89,7% des salariés circulent en voiture, contre moins de 75% en Gironde en 2015).

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation du cadre et de la qualité de vie des Landais et Landaises,
- Action pour favoriser un développement intégré et équilibré des territoires :
 - Accompagnement des projets de territoire post crise dans toutes leurs dimensions : économique, sociale et environnementale,
 - Maîtrise du développement de l'emprise urbaine et actions pour favoriser le développement de l'habitat social,
 - Développement d'une gestion plus intégrée des forêts et renforcement de la préservation des espaces naturels,
 - Actions pour favoriser la revitalisation des centres-bourg, petites villes de demain, cœur de ville...
- Développement des accès aux services de proximité pour tous, notamment les services de santé,
- Développement de mobilités « partout et pour tous ».

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
 - Convention Banque des Territoires et Département des Landes sur les Petites Villes de Demain,
 - Création d'une foncière départementale avec la Banque des territoires.
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Action cœur de ville,
 - Petites villes de demain,
 - AMI réinventons nos cœurs de ville,
 - Programme France Services,
 - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
 - Plan vélo 2018 - 2024.
 - Déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles
 - Contrats locaux de santé
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Règlement d'intervention départemental pour la revitalisation des centres bourgs,
 - Politique Départementale de Mobilité.

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Projets d'investissement pour la redynamisation des centres-bourgs et le soutien à la ruralité et aux services publics locaux (espaces France Services),
 - Opérations de revitalisation des centres-bourgs et petites villes,
 - Ingénierie et projets structurants portés par les territoires,
 - Rénovation du patrimoine,
 - Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP),
 - Aménagement de voiries,
 - Création, aménagement, requalification de Voies Vertes,
 - Schéma du covoiturage ; Expérimentations et mise à disposition de véhicules électriques ; Déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique (bornes « ultra-rapide ») ; déploiement de flottes publiques de vélo, développement d'un système de court-voiturage, covoiturage de courte distance, pouvant associer un ou plusieurs territoires péri-urbains et une agglomération (dans le cadre de la mobilité du quotidien) ...
 - Développement de l'offre sportive.
 - ...
-

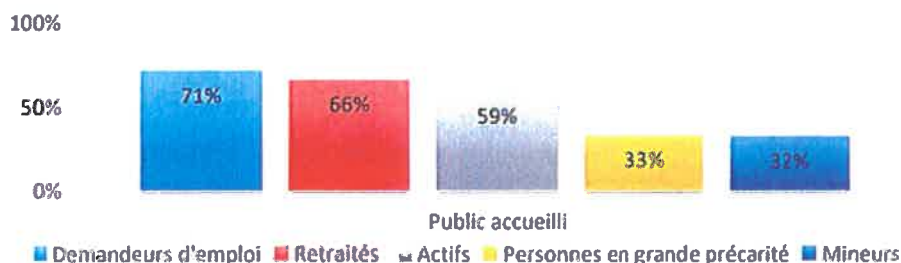
B. Un territoire connecté mais des usages numériques à faciliter

Le **déploiement de la couverture numérique** est en bonne voie : mi-2023, tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce aux déploiements mis en œuvre par le SYDEC, Altitude infrastructure dans le cadre de la convention AMEL du 20 septembre 2019, Grand Dax THD (sur la CA du grand Dax) et Orange (sur MDM agglomération) par le Département des Landes, le Sydec et Altitude Infrastructure. Une première étape avait été la mise en place du bon haut débit dès 2020.

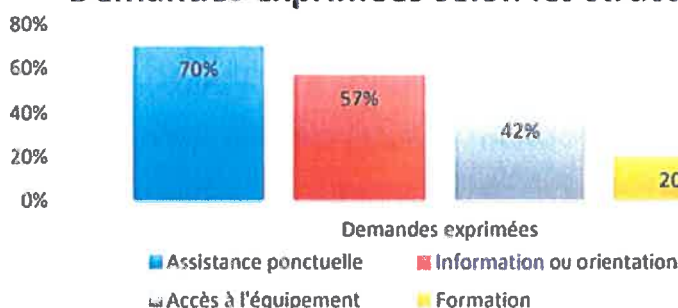
La couverture en téléphonie mobile par les différents opérateurs reste à parfaire, les remontées des collectivités sur leurs difficultés de couverture étant traitées, dans le cadre du New Deal Mobile. Par ce biais, l'État peut imposer aux opérateurs l'installation de pylônes dans les zones les moins bien couvertes dans une limite de 5000 sites au niveau national, le choix des sites landais étant effectué par une équipe projet associant l'État, le Conseil départemental, le SYDEC et l'AML.

Selon un diagnostic de l'ALPI, « plus de 160 000 landaises et landais [aux profils variables] soit : près de 40% de la population, seraient concernés par des difficultés pour réaliser des démarches en ligne », soulignant le poids de **l'illectronisme** encore prégnant et la nécessité de mettre à la disposition de tous : des structures, de l'accompagnement et des lieux d'accueil autour du « numérique ».

Profils accueillis par structure



Demandes exprimées selon les structures



Source : Stratégie pour un numérique inclusif, ALPI pour le CD des Landes, janvier 2020.

Parallèlement, la **prévention des risques liés au numérique** est un besoin croissant : le développement du télétravail lié à la pandémie de Covid-19 et la récente cyber-attaque contre le centre hospitalier de Dax au rançongiciel, début février, ont mis en lumière les enjeux cruciaux liés à la cybersécurité dans les Landes depuis 2020 pour les administrations, comme pour les entreprises et les particuliers. Or, en Nouvelle Aquitaine et dans le département, des territoires se positionnent progressivement comme centres de ressources de cybersécurité territoriaux (dont Mont-de-Marsan), ...

Défis pour le territoire des Landes

- Déploiement de la couverture numérique,
- Développement des usages numériques et actions pour faciliter l'accès aux services,
- Limitation de la fracture numérique,
- Renforcement de l'expertise et de l'offre en matière de cybersécurité.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat/ Conseil départemental :
 - Programme de déploiement du haut débit et du réseau de fibres optiques dans les Landes avec l'appui du plan France Très Haut Débit,
 - Stratégie départementale d'inclusion numérique <https://www.pin40.fr/> qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique et certaines actions du plan de relance en particulier le déploiement des conseillers numériques avec la convention signée entre le Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, le département et l'ALPI,
 - New deal mobile (couverture ciblée des zones prioritaires en matière de téléphonie mobile).
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Appels à projets du plan de relance sur la transformation numérique des collectivités locales,
 - Appels à projets de l'État en matière de cyber sécurité (ANSSI, banque des territoires).

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Développement d'une ingénierie et de stratégies numériques territoriales,
- Investissements autour des infrastructures liées à la gestion de données (Data Center),
- Projets pour la dématérialisation des procédures (portail téléservices pour le citoyen),
- Investissements pour la cybersécurité (protection ; formation ; modalités d'accès à distance pour les agents, ...)

C. Des indicateurs sociaux impactés par la crise sanitaire liée à la COVID 19

Avant la crise, les **Inégalités et la pauvreté dans les Landes étaient moins marquées qu'en Nouvelle-Aquitaine** et en France (part des ménages imposés en 2017, de 48,8 %, est légèrement supérieure à la moyenne régionale 48,5% ; faible taux de pauvreté (11,7 %) contre 13,5% au niveau régional.

La part des **jeunes** est moins importante qu'en Région, mais c'est un groupe **marqué par une forte précarité**.

Toutefois, des évolutions sociétales sont à l'origine de **nouveaux besoins** liés au renouvellement démographique (nouveaux arrivants) ; à la recomposition des familles ; à la monoparentalité (qui représente près de 21% de la population landaise) ; ou à l'isolement (qui concerne près de 6% des moins de 40 ans et 8% des plus de 65 ans, tandis que cet isolement augmente ces dernières années chez les seniors, ...).

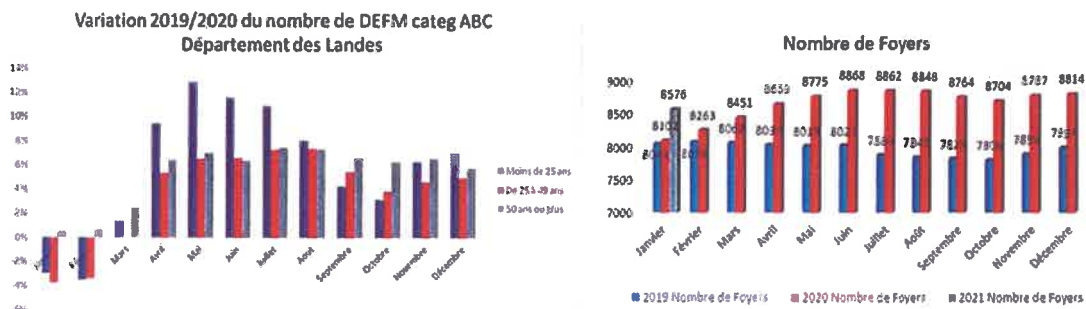
• La recomposition du fait familial et isolement, un défi collectif

source INSEE 2016		LANDES	
	pers seule moins de 40 ans	pois dans la population évolution 2011-2016	6% -84 -1%
	couple sans enfant	pois dans la population évolution 2011-2016	32% 2516 20%
	famille avec enfants	pois dans la population évolution 2011-2016	25% 216 2%
	Famille monoparentale et personnes seules de 40 à 65 ans (conjoint séparé)	pois dans la population évolution 2011-2016	21% 4978 40%
	retraité seul plus 65	pois dans la population évolution 2011-2016	8% 4943 39%
Augmentation totale du nb de ménages		12 570	
Augmentation annuelle		2514	

Source : PLH des Landes, janv. 2021.

Les effets de la crise sont déjà sensibles avec une augmentation du taux de chômage, du nombre de bénéficiaires du RSA et des besoins d'accompagnement aggravés par la crise économique, la pandémie liée à la COVID 19 et le confinement.

L'augmentation du chômage est de +4,8% de demandeurs d'emplois (DE) entre janvier 2020 et janvier 2021 avec un impact plus fort sur les jeunes Une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA entre janvier 2020 et janvier 2021 de +7,9 % et en terme de nombre de foyers + 6,6%.



Les effets de la crise vont aussi aggraver les **difficultés liées au logement**. Si le département des Landes est moins touché que d'autre par la pauvreté, il se caractérise pour autant par une géographie sociale contrastée : les cœurs d'agglomérations de Dax (19% de taux de pauvreté) et de Mont-de-Marsan (15% de taux de pauvreté) doivent faire face à des niveaux de fragilité sociale importants, notamment dans les quartiers centraux anciens ou au sein des quartiers HLM péri-centraux ; la fragilité financière des ménages et la pauvreté sont aussi largement présentes dans les territoires ruraux, notamment dans les cœurs de bourgs de l'armature urbaine du département, ... Ces réalités multiples de la fragilité et de la précarité financière des ménages mettent en avant **les enjeux d'accès et de maintien au logement dans de bonnes conditions** (notamment en regard de la précarité énergétique), et des **enjeux différenciés selon les territoires**, d'autant plus en situation de crise économique et sanitaire liée à la pandémie.

Demande de logements sociaux

SNE fin 2018	Demandes en cours	Demandes en cours Hors mutations	Demandes satisfaites Tous	Demandes satisfaites Hors mutations	Indicateur de pression LEC
Aquitaine (2016)	76 563	56 023	18 400	14 381	3,9
Landes (2018)	11 686	8 682	1 572	1 311	6,6
Pays Adour Landes Océanes	6 722	4 957	932	784	6,3
CA du Grand Dax	2 121	1 525	411	343	4,4
CC du Seignanx	2 202	1 602	279	219	7,3
MACS	2 399	1 830	242	222	8,2
CA Mont de Marsan	1 557	1 075	320	247	4,4
Hautes Landes Armagnac	674	534	73	65	8,2
Landes Nature Côte d'Argent	1 435	1 069	125	104	10,3
Pays Chalosse Tursan	1 298	1 047	122	111	9,4

Source : PLH des Landes, Janv. 2021 (LEC : Loi Egalité et Citoyenneté qui a réformé les attributions de logements sociaux)

Classement des logements HLM en regard des performances énergétiques

source RPLS 2018	A-B-C	D	E-F-G	nr	Total
Landes Nature Côte d'Argent	53%	28%	14%	5%	1 620
Pays Adour Landes Océanes	63%	22%	5%	9%	6 791
Haute Landes Armagnac	29%	45%	26%	0%	1 002
CA Mont de Marsan	55%	22%	14%	8%	2 777
Chalosse Tursan	45%	46%	5%	5%	1 293
Département des Landes	56%	27%	10%	7%	13 483

Source : PLH des Landes, Janv. 2021

Défis pour le territoire des Landes

- Lutte contre la pauvreté et développement d'une économie sociale et solidaire,
- Renforcement des actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi (valorisation des compétences, découverte des métiers...) et valorisation des emplois des secteurs en tensions afin de faciliter le rapprochement entre les compétences et les besoins des entreprises (formation, diffusion des offres, connaissances des compétences recherchées...)
- Accompagnement des jeunes dans l'insertion, dans les cursus de formation mais aussi dans l'accès à l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA de longue durée, ...)
- Levée des freins professionnels et sociaux (accès au logement ; garde d'enfants ; mobilité ; fracture numérique, ...)
- Soutien aux familles (déploiement l'offre à destination de la petite enfance, des jeunes, et des parents ; et animation de la vie sociale).
- Accès à l'emploi.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (convention Etat/Département),
 - Le Plan Départemental de l'Habitat PDH 2021-2027,
 - Le Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées des Landes 2017-2023,
 - Schéma départemental de services aux familles (SDSF) 2019-2024,
 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Landes 2018-2024,
 - Pacte Territorial pour l'Insertion 2021-2025 (PTI),
 - Expérimentation du Service Public pour l'Insertion et l'Emploi (SPIE) du Département des Landes (candidature validée en avril 2021).
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma landais de prévention et de protection de l'enfance 2016-2022,

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

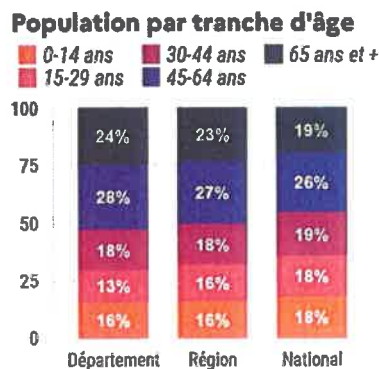
- Investissements pour des réhabilitations lourdes du parc HLM,
- Investissements pour la production de logements sociaux,
- Projets d'accompagnement dans des parcours résidentiels de groupes spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage, saisonniers, ...) ; expérimentations sur le bâti ou le foncier adapté (« villages de saisonniers ») ; acquisition du foncier et innovations (production d'habitat léger et/ou modulable) ; volet financier et ingénierie pour proposer des solutions juridiques et de gestion ; projets d'habitat groupé et inclusif (via la domotique), ...
- Accompagnement des ménages pour lutter contre le mal logement et la précarité énergétique,
- Transformation numérique dans l'habitat et offre de nouveaux services d'accompagnement,
- Actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi,
- Levée des freins professionnels et sociaux,
- ...

D. Un vieillissement de la population au cœur des projections

Selon les projections de l'INSEE, en 2050, la population des plus de 75 ans doublera dans les Landes (+50 000 séniors). En 2050, un landais sur cinq aura plus de 75 ans (20% contre 15% aujourd'hui)

En découlent de **nouvelles formes de dépendances** (liés par exemple à de nouvelles pathologies, dont Alzheimer) et de **nouveaux besoins** (équipements à domicile, assistance, prise en charge, etc., ...)

Une **offre de service de santé accessible** et supérieure à la moyenne nationale : l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (qui tient compte de l'offre et de la demande sur le territoire en matière de santé et du niveau d'activité des professionnels en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins) est de 4,2 dans les Landes, contre 3,9 pour le reste de la France, en 2018.



Défis pour le territoire des Landes

- Accès à l'autonomie des Landais les plus âgés (soutien et modernisation du maintien à domicile)
- Amélioration de l'offre et de la prise en charge de séniors et personnes handicapées
- Maintien l'offre de services de santé et autres services de proximité pour les personnes âgées
- Développement d'une silver-économie et valorisation des « métiers liés au grand âge »

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP ;
 - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
 - Plan « Bien vieillir dans les Landes ».
 - Stratégie départementale d'inclusion numérique <https://www.pin40.fr/> qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique, aidants connect ou encore le déploiement des conseillers numériques France Services,
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Programme France Services.

Nature des projets et des Investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Investissements pour la prise en charge des personnes en EHPAD,
- Rénovation des EHPAD,
- Accompagnement de projets locaux pour la consolidation de l'offre « interstilielle » Habitat intergénérationnel...
- Projets pour le maintien à domicile,
- Investissements pour la structuration, valorisation des métiers liés au « grand âge » ; projet de création d'une plateforme métiers de l'autonomie,
- ...

E. Un Environnement de qualité mais soumis aux effets du changement climatique et de l'activité humaine

L'environnement naturel des Landes est **riche** et constitué de **nombreux espaces naturels**, à préserver pour la qualité de vie et la biodiversité. Les Landes disposent d'un patrimoine naturel reconnu, qui fait déjà l'objet de travaux de recherche et d'actions de préservation à travers des dispositifs divers, dont le réseau des sites Nature 40¹.

En effet, la préservation des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité constitue un des principaux domaines d'intervention du Département en matière de politique environnementale, au titre de sa compétence « Espaces Naturels Sensibles ». Le Schéma Nature 40 cadre l'action départementale en matière d'acquisition et gestion de sites, d'acquisitions de connaissances sur la biodiversité landaise et de valorisation des enjeux de protection du patrimoine naturel auprès du public.

La préservation des ressources naturelles, au 1^{er} titre desquelles la **ressource en eau**, est un autre **champ d'intervention déterminant** (protection des aires de captage, interconnexions des réseaux).

Le territoire est **fortement soumis aux effets du changement climatique**, les risques naturels (inondations, tempêtes, ...) sont accentués et leur fréquence augmente. A l'image de la côte landaise soumise aux risques naturels (recul du trait de côte, submersion marine) ou encore l'espace rivière contraint à de forts aléas. Les événements climatiques fréquents de ces dernières années ont occasionné de nombreux dégâts aux ouvrages de protection en bordure de cours d'eau.

En matière de dépendance et de consommations énergétiques, les Landes sont le **4^{ème} département consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine** avec 16 670 Gwh d'énergie consommée en 2016 représentant 8% de la consommation énergétique de Nouvelle-Aquitaine.

Les consommations énergétiques sont ainsi caractérisées :

- 39% sont d'origine industrielle avec plus de 17 900 salariés sur plus de 600 établissements
- 29 % liées au transport (déplacement de personnes et de marchandises) induit par le trafic routier sur les principaux axes du département (A63, A65, ...)
- Et enfin, 21 % dues au parc résidentiel composé à 74 % de maisons individuelles.

La consommation énergétique est assurée à 49 % par des ressources fossiles (pétrole et gaz), **31 % par les énergies renouvelables** et 20 % par électricité. Il s'agit du **2^{ème} département contributeur au bilan énergétique renouvelable de Nouvelle-Aquitaine** avec 6 112 GWh soit **16 % de la production énergétique régionale** (9 % photovoltaïques, 3 % géothermie, 77 % biomasse, méthanisation, ...). La part des énergies renouvelables rapportée à la consommation d'énergie finale est de 36,7% (23,1 % en Nouvelle-Aquitaine). A noter que le département est le 2nd producteur d'énergie à partir du photovoltaïque au niveau national.

1

Source : site du Département, <https://www.land.es.fr/patrimoine-naturel>

Une mobilisation est d'ores et déjà engagée en faveur du développement durable :

L'Assemblée départementale a adopté lors de la session du 3 novembre 2014 son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) actualisé en Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2016. La finalité première de ce plan est la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de la collectivité. Les Landes comptent actuellement sept territoires labellisés "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) et deux EPCI engagés dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE). L'Etat et le Département ont par ailleurs engagé l'élaboration d'une **Stratégie Départementale de la Transition énergétique** à l'horizon 2030. Cette stratégie initiée en 2020 et articulée avec les démarches des territoires au niveau local (PCAET, SRADDET, ...) est bâtie autour d'un triptyque : sobriété énergétique, maîtrise des consommations et énergies renouvelables. Elle se décline donc en orientations stratégiques et en un plan d'actions qui s'appuie sur un large réseau d'acteurs pour fédérer l'ensemble des parties prenantes et des territoires autour d'une stratégie partagée.

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation des ressources naturelles, milieux et paysages,
- Protection de la biodiversité, limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et résilience des espaces,
- Rénovation thermique et réduction de la consommation et de la dépendance énergétiques,
- Développement des énergies renouvelables et d'une croissance verte (innovation).

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) porté par l'ADEME avec la contribution du Conseil départemental.
 - Stratégie départementale de la transition énergétique dans les Landes 2021-2030,
- ↳ Politiques de l'Etat
 - 3^{ème} stratégie nationale pour la biodiversité (consultations en cours),
 - Programmes de l'office français pour la biodiversité (Atlas de la biodiversité communale, Territoires engagés pour la nature...),
 - Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV),
 - Territoires à énergie positive (TEPOS),
 - Contrats de transition écologique,
 - Politiques de l'ADEME (contrats d'objectifs de territoire, développement d'énergies renouvelables, économie circulaire, tourisme durable...),
 - Politiques de soutien à la rénovation énergétique (dotations aux collectivités, rénovation de bâtiments Etat, dispositif ma Prim renov pour les particuliers...).
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma Départemental des espaces naturels sensibles : Schéma Nature 40.

Nature des projets et des investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Les aménagements de sites naturels,
- Projets visant à limiter l'artificialisation des sols (objectif « zéro artificialisation nette »),
- Projets contribuant à la protection du littoral,
- Projets pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels (ENS et Natura 2000, trame verte et bleue, ...), développer les séquences « Eviter- Réduire- Compenser »,
- Projets autour de la qualité des ressources naturelles (Eau/micropolluants, ...)
- Investissements pour la prévention du risque d'inondation,
- Etudes autour des Parcelles à valoriser (PAV) ; diagnostics et études sur les friches industrielles, forestières et agricoles à réhabiliter, sur les zones à dépolluer, le recyclage foncier ;
- Reconstruction énergétique et Rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités, des établissements publics,
- Projets pour l'efficacité énergétique des logements sociaux,
- Projets pour l'efficacité énergétique des collectivités (éclairage public, ...),
- Investissements pour une plateforme énergétique d'appui aux particuliers,
- Projets pour l'efficacité énergétique des élevages agricoles (label bas-carbone),
- Projets de développement des ENR (ENR thermiques ; photovoltaïques, énergies marines ; biogaz ; projets agrivoltaïques, etc.),
- investissements en faveur du biocontrôle en agriculture, pour les économies d'énergie et la réduction de la consommation des ressources naturelles (eau),
- ...

F. Un territoire créateur d'entreprises pérennes, des filières porteuses, une économie à forte saisonnalité

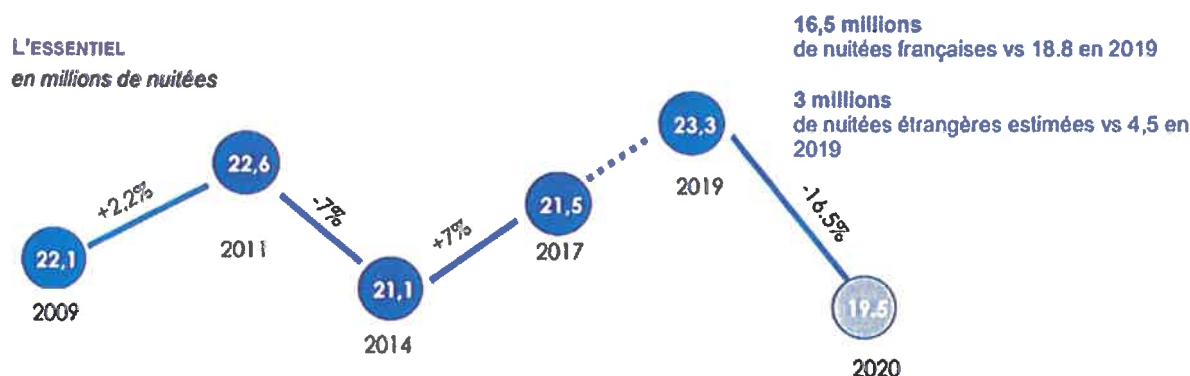
Dans les Landes, les **créations d'entreprises sont nombreuses** (le département polarise 7% des créations d'entreprises en région à septembre 2020 ; parmi les plus dynamiques sur la création d'entreprises en 2020 en région), **pérennes** (des défaillances en recul de 38,9% en septembre 2020 par rapport à l'an passé) et **peu impactées par la Covid-19** (en septembre 2020, 6 564 entreprises créées, soit + 11,7 % par rapport à septembre 2019).

Trois secteurs Industriels (agroalimentaire, bois et aéronautique) et des **filiales diverses et spécifiques aux Landes** : le **tourisme** et le **thermalisme** sont des moteurs de l'économie landaise, bien qu'ils touchent différemment les territoires (2ème département dans la région pour les nuitées recensées entre mai et septembre ; un secteur de l'hébergement-restauration qui regroupe 7,8% de l'emploi salarié du département au dernier trimestre 2020 ; près de 95% des nuitées totales réparties sur la côte landaise, 5% à l'intérieur des terres et 44,1% en zone thermale) ; dans la plus grande région agricole de France, la **maïsculture** est un autre secteur de poids (représente près des neuf dixièmes de la surface agricole utilisée du département, faisant des Landes le 1^{er} producteur national de maïs et de maïs doux) ; avec un taux de boisement de plus de 60 % (massif forestier des Landes de Gascogne), la **syviculture** et l'exploitation forestière permettent au département de produire 36 % de la récolte totale de bois en Nouvelle-Aquitaine (en particulier le pin maritime), alors que la région représente elle-même 27 % de la récolte nationale en 2016).

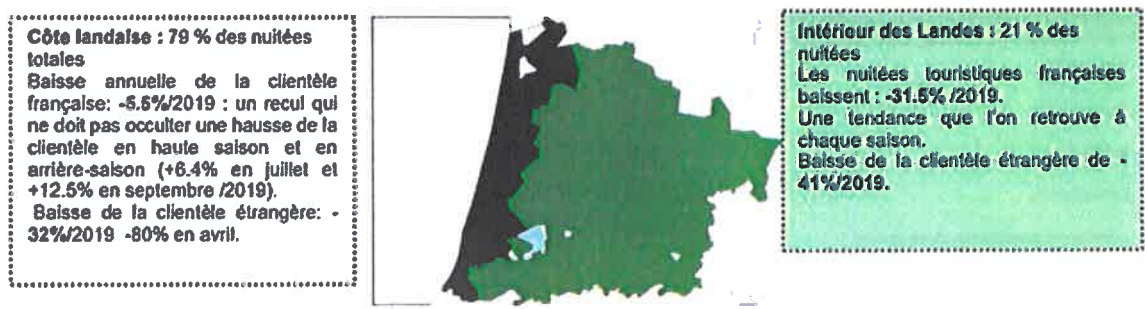
Une **économie à forte saisonnalité** : deux secteurs majeurs de l'économie landaise, le tourisme (économie touristique et thermalisme) et l'agriculture (cultures de l'asperge, fruits rouges, kiwis, légumes, maïs ou activités agroalimentaires : volaille, conserveries ...) mobilisent une part prépondérante d'emplois saisonniers (« appel à une main d'œuvre externe qui attire sur des périodes courtes de nombreux jeunes »²). Cela impacte à la fois le marché de l'emploi et les besoins en matière d'infrastructures (dont le logement, ...).

Des filières **fragilisées** :

La **filiale du tourisme** même si elle a pu résister en haute saison et grâce aux touristes français a quand même perdue 16,5% des nuitées sur l'année 2020 par rapport à 2019.



On remarque plus d'impact sur le tourisme intérieur (baisse de plus de 30%) que sur la côte et un recul marqué de la clientèle étrangère sur le littoral.

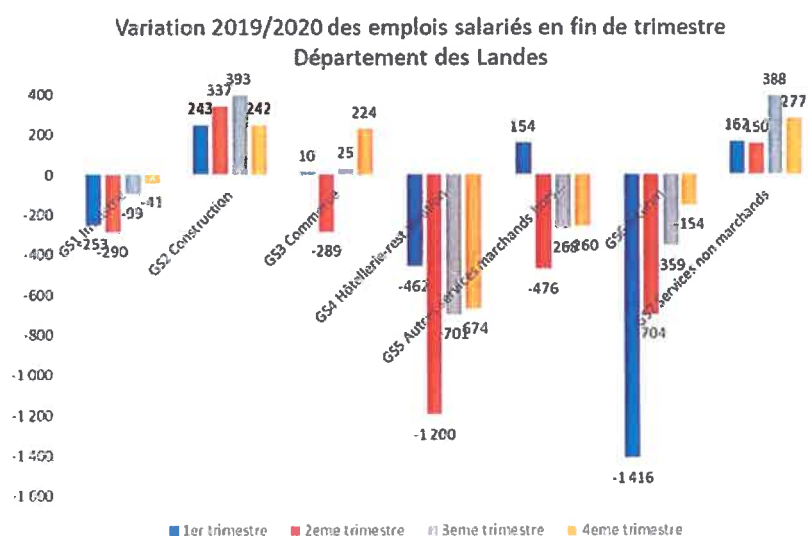


Le thermalisme, secteur moteur pour certains territoires, a perdu en 2020 67% de sa fréquentation habituelle n'ayant pu fonctionner que quelques mois dans l'année.

Le soutien de l'Etat dans le cadre des mesures d'urgences et de soutien aux entreprises (avril 2021) a permis de maintenir l'emploi et d'éviter les faillites d'entreprises landaises notamment par le biais du fonds de solidarité (14 000 entreprises aidées pour 175M€ au 25 mai 2021), les prêts garantis par l'État (plus de 5000 prêts pour 563M€) et les reports d'échéances fiscales (près de 470 entreprises concernées pour 21M€)

En matière d'emploi :

Les Landes ont une structure d'emploi marquée par un secteur agricole et un secteur de la construction supérieurs à la moyenne nationale et par un secteur industriel qui reste fort. La crise a particulièrement touché les secteurs de l'hôtellerie/restauration, du tourisme (9000 emplois dans e, notamment la filière thermale ainsi que le commerce. Une attention particulière devra être portée sur l'emploi dans ces secteurs.



EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2007		2012		2017		dont femmes en %	dont salariés en %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	139 864	100,0	146 909	100,0	146 997	100,0	48,7	84,2
Agriculture	8 584	6,1	8 166	5,6	7 383	5,0	30,0	47,6
Industrie	22 312	16,0	21 401	14,6	20 111	13,7	31,6	92,7
Construction	11 365	8,1	12 083	8,2	11 029	7,5	10,6	69,7
Commerce, transports, services divers	53 579	38,3	56 985	38,8	57 498	39,1	48,2	80,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	44 024	31,5	48 273	32,9	50 975	34,7	67,0	93,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Défis pour le territoire des Landes

- Maintien de l'activité des entreprises et de l'emploi au-delà des périodes de soutien immédiats du plan de relance
- Soutien aux agriculteurs et filières et entreprises en difficulté,
- Développement de nouvelles activités, entreprises et emplois de proximité

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Démarche relative aux Parcelles à valoriser.
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Dispositifs du plan de relance pour soutenir l'investissement industriel et appuyer les entreprises dans leur développement (exportations, transition écologique, numérisation...),
 - Aides du plan de relance au secteur agricole, alimentaire et forestier,
 - Dispositifs du plan de relance pour favoriser l'emploi (plan 1 jeune une solution, aides à l'embauche...),
 - Aides au développement de projets alimentaires territoriaux,
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma départemental du tourisme et du thermalisme,
 - Projet Alimentaire Départemental Territorial

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE

Durant la phase d'élaboration, les territoires porteurs de CRTE seront accompagnés par l'État ou le Conseil départemental selon différentes modalités en fonction des besoins exprimés :

- Mobilisation par l'ANCT de ses marchés d'ingénierie (CC du Seignanx et CC du pays d'Orthe et Arrigans),
- Financement par l'ANCT d'ingénierie privée (CC Maremne Adour Côte Sud et CA du Grand Dax),
- Accompagnement par le CEREMA (PETR Landes Nature Côte d'Argent),
- Financement d'un chargé de mission via le FNADT (Mont-de-Marsan Agglomération),
- Accompagnement par le cabinet EDATER missionné par le Conseil départemental (PETR Adour Chalosse Tursan, Territoire Haute Lande et Armagnac).

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

L'accord de partenariat a vocation à s'appliquer dès la phase de conception des CRTE ainsi que durant la vie de ces contrats, notamment lors de la détermination annuelle des projets ayant vocation à être financés.

En cas d'évolution des stratégies ou de politiques nationales, les porteurs de CRTE en seront avisés par l'État et/ou le Conseil départemental afin que les nouvelles données soient prises en compte dans les stratégies locales ou à tout le moins dans les modalités de choix des projets portés par le CRTE.

Cet accord pourra être revu à l'initiative de l'État ou du Conseil départemental en cas d'évolutions majeures dans les politiques menées par l'une ou l'autre des parties.

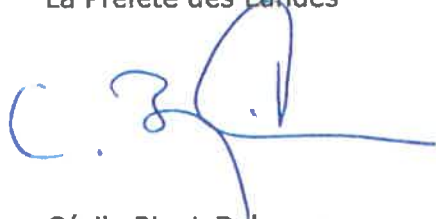
Fait en deux exemplaires

Signé en présence de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

A Mont-de-Marsan, le 14 octobre 2021

La Préfète des Landes



Cécile Bigot-Dekeyzer

Le Président du Conseil Départemental
des Landes



Xavier Fortinon



Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Aménagement des technopôles, centres d'enseignement et de recherche, éco-campus ; labellisation de technopôle par le réseau RETIS,
 - Développement de démarches qualité dans le tourisme/ thermalisme,
 - Immobiliers d'entreprises et parcs d'activités portés par des collectivités ou établissements publics,
 - Digitalisation de l'agriculture et investissements pour la « Ferme du futur » (expérimentations autour du biocontrôle, du traitement de l'image, de la robotique et de l'IA au service d'une agriculture connectée, innovante ; expérimentations autour de l'agro-solaire...)
 - Projets liés à la restauration collective des Landes (établissements scolaires et de santé),
 - Investissements pour la communication grand public et la mobilisation des acteurs sur les produits locaux et de qualité,
 - Investissement pour développer les transformations locales des produits alimentaires : légumeries, maraîchage...
 - Développement du tourisme d'intérieur, engagement de projets touristiques locaux portés par le Département et coordonnés avec les collectivités locales (Domaine départemental d'Ognoas, Abbaye d'Arthous, Sorde l'abbaye...),
 - Développement d'offres globales touristiques alliant patrimoine, tradition, culture et gastronomie, activités de loisirs...
-
- ...

